

## RELIGION ET FOI ?

Moyen de lutte contre les mutilations génitales féminines/excision dans les régions du Batha et du Moyen-Chari au Tchad

## RELIGION ET FOI ?

### Moyen de lutte contre les mutilations génitales féminines/excision dans les régions du Batha et du Moyen-Chari au Tchad

Auteur et chercheur : NADJINDOH Norbert

Contributions de Nkusi Sabine

Éditrice : Vignon Françoise

Conception graphique : Vernon Kingsley

© Tearfund septembre 2017

Publié par Tearfund. Une compagnie limitée par garantie. Enreg. en Angleterre 994339. Œuvre n° 265464 (Angleterre et pays de Galles) Œuvre n° SC037624 (Écosse).

Tearfund est une organisation chrétienne de développement et de secours, visant à établir un réseau mondial d'Églises locales pour contribuer à l'éradication de la pauvreté. Tearfund collabore depuis 10 ans avec des Églises partenaires pour combattre les violences sexuelles.

Contact Tearfund : Sabine Nkusi, Chargée du programme Mutilations Génitales Féminines/Excision

Email : [sabine.nkusi@tearfund.org](mailto:sabine.nkusi@tearfund.org)

Ce rapport est téléchargeable sur: [www.tearfund.org/sexualviolence](http://www.tearfund.org/sexualviolence)

Photo de couverture : Des femmes au Burkina Faso, pays voisin ; les MGF/E sont pratiquées dans ce pays mais nous ne savons pas si les femmes figurant sur la photo font partie d'une communauté affectée par les MGF/E.

Alice Keen / Tearfund

# RELIGION ET FOI ?

Moyen de lutte contre les mutilations génitales féminines/excision dans les régions du Batha et du Moyen-Chari au Tchad

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Abréviations</b> .....	5
<b>Remerciements</b> .....	6
<b>Résumé exécutif</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	9
<b>1.0. Aperçu général sur le Tchad</b> .....	9
1.1. Cadre politique .....	10
1.2. Cadre culturel .....	10
1.3. Cadre religieux .....	10
<b>2.0. Contexte et justification de l'étude</b> .....	11
2.1. Aperçu des Mutilations Génitales Féminines/Excision (MGF/E) .....	11
2.2. Contexte du pays favorisant l'étude .....	12
2.2.1. Ampleur des MGF/E au Tchad .....	12
2.2.2. Contexte juridique et institutionnel national .....	13
2.2.3. Contexte International .....	14
2.3. Présentation de l'étude .....	14
2.3.1. Justification de l'étude .....	14
2.3.2. But et objectifs spécifiques de l'étude .....	14
2.3.3. Choix des sites et des personnes enquêtées .....	14
2.3.3.1. Sites .....	14
2.3.3.2. Personnes enquêtées .....	16
2.3.4. Méthodologie de mise en œuvre de l'étude .....	16
2.3.4.1. Formation à l'utilisation des questionnaires .....	16
2.3.4.2. Stratégie de mise en œuvre .....	17
2.4. Défis .....	19
<b>3.0. Résultats de l'Étude dans les Régions du Batha et du Moyen-Chari</b> .....	19
3.1. Présentation Démographique des Zones-Cibles .....	19
a. Région du Batha .....	19
b. Région du Moyen-Chari .....	21
3.2. Résultats des Données Collectées et Analyse .....	21
3.2.1. Statistiques des participants à l'étude .....	21
3.2.2. Résultats des Données Collectées .....	22
<b>Conclusion</b> .....	38
<b>Recommandations</b> .....	38
<b>Bibliographie</b> .....	41
<b>Annexe</b> .....	42

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

<b>ADH</b>	Association de défense des droits de l'homme
<b>ATEBAM</b>	Association tchadienne des Églises baptistes mid-missions
<b>CARMMA</b>	Campagne accélérée pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
<b>CEEAC</b>	Commission économique des États de l'Afrique centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>COGES</b>	Comité de gestion de santé
<b>CSAI</b>	Comité supérieur des affaires islamiques
<b>CSM</b>	Conseil supérieur militaire
<b>EDST</b>	Enquête démographique et de santé du Tchad
<b>EET</b>	Église évangélique du Tchad
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>FROLINAT</b>	Front de libération nationale du Tchad
<b>GUNT</b>	Gouvernement d'union nationale de transition
<b>JEA</b>	Jeunesse évangélique africaine
<b>MGF/E</b>	Mutilations Génitales Féminines/Excision
<b>MEP</b>	Ministère de l'Économie et du Plan
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PEDC</b>	Projet de développement évangélique communautaire
<b>PM</b>	Premier Ministre
<b>PR</b>	Présidence de la République
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat
<b>VSBG</b>	Violence sexuelle basée sur le genre
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>VIH/SIDA</b>	Virus immunodéficient humain/Syndrome d'immunodéficience acquis
<b>\$US</b>	Dollar des États-Unis

## REMERCIEMENTS

Nous voudrions particulièrement exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette étude. Ce sont particulièrement :

- toute l'ONG Tearfund, à travers le personnel qui la représente au Tchad, M. Levourne Passiri, représentant de Tearfund au Tchad, tout comme celui du siège, notamment Mme Nkusi Sabine de l'unité VSBC, pour (1), la confiance placée en moi pour me confier cette étude et (2), l'appui multiforme que j'ai reçu de la part de chacun tout au long du processus, depuis la préparation des outils de collecte des données, les préparatifs du voyage, les encouragements pendant le déroulement de la mission, les orientations utiles pour faire un travail conforme aux principes standards de Tearfund, jusqu'à la rédaction du rapport de l'enquête ;
- le personnel des organisations partenaires de Tearfund, à savoir le PEDC à Oum-Hadjer et l'ATEBAM à Sarh, qui a su aménager son programme hebdomadaire de travail sur le terrain et se rendre disponible pour m'aider à collecter les données dont j'avais besoin. Ces équipes ont fait de leur mieux pour me fournir toutes les données statistiques disponibles au Tchad, souvent difficiles à obtenir. Sachez que votre sens du sacrifice et de la recherche de l'excellence dans ce que vous faites a été fortement apprécié ;
- les enquêteurs et enquêteuses externes à ces deux organisations qui leur ont prêté main-forte par simple désir de servir et par esprit de partenariat, ayant mis en suspens leurs occupations habituelles pour se rendre disponibles pour la réalisation de l'enquête ;
- les participants à l'étude tant au nord qu'au sud du pays qui ont accepté de venir répondre à nos questions, malgré les cas de deuil qui ont frappé leurs communautés au moment de l'enquête.

Que chacun trouve ici l'expression de ma profonde gratitude à la hauteur du sacrifice consenti pour rendre possible cette mission.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document présente les résultats d'une enquête dont le but principal était d'évaluer la connaissance des communautés cibles, entre autres religieuses, au regard des Mutilations Génitales Féminines/Excision. Elle visait à apprécier l'ampleur de cette pratique chez elles et à évaluer le potentiel de la religion/foi dans ces communautés pour lutter contre cette pratique et contribuer à son abolition.

Cette étude est motivée par le fait que la communauté religieuse au Tchad est restée longtemps silencieuse et, jusqu'à présent, en marge du combat que mènent les organisations sous l'égide des Nations Unies, les ONG nationales et internationales, les organisations et associations de la société civile pour conscientiser les populations au sujet des effets néfastes des Mutilations Génitales Féminines/Excision. En effet, celles-ci ont une influence réductrice sur les capacités des filles et des femmes à vivre de manière véritablement épanouie et à participer au développement de leur ménage, de leurs communautés locales et de leur pays, faisant usage de toutes leurs potentialités innées.

L'analyse des données a montré que les communautés musulmanes pratiquent les Mutilations Génitales Féminines/Excision dans une très forte proportion (entre 90 et 96 %), particulièrement dans les villages de Ras-Al-Fil et Am-Djoufour au nord tout comme à Sarh, dans le sud. Contrairement à ces communautés, celles qui sont chrétiennes ne connaissent que très faiblement cette pratique (moins de 1 % au sein de l'EET d'Oum-Hadjer au nord) où la tendance concernant cette pratique des MGF/E est à la baisse, comme c'est le cas dans les églises (autour de 20 %) et les œuvres sociales (environ 10 % au lycée-collège Humanité) gérées par l'ATEBAM à Sarh (sud du Tchad). En effet, la congrégation de l'EET d'Oum-Hadjer est constituée de personnes venant majoritairement, sinon toutes, des zones du sud du Tchad où la pratique des MGF/E n'a jamais été d'actualité, d'où leur manque de connaissance réelle du phénomène, à part les informations reçues, çà et là, des médias ou des séances de sensibilisation par différents acteurs de lutte contre les MGF/E.

La plupart des participants à l'étude (hormis les exciseuses à Oum-Hadjer et à Sarh) reconnaissent que cette pratique produit plus de méfaits qu'elle ne fait de bien ; par conséquent, ils en souhaitent vivement l'abolition pour permettre aux filles et aux femmes de mener une vie plus épanouie, l'intégrité de leurs corps étant préservée. Pour ce faire, ils sont prêts à s'engager et à entreprendre des actions dans leurs communautés géographiques ou religieuses afin d'éradiquer cette pratique qu'il conviendrait, selon eux, de qualifier de fléau. Parmi ces actions souhaitées, voici celles qui sont recommandées :

- la sensibilisation multiforme de toutes les couches sociales plus ou moins impliquées dans la pratique des MGF/E afin de renforcer leurs connaissances par des informations précises et fiables sur les MGF/E véhiculées par les professionnels de la santé ;
- les enseignements lors des ateliers, séminaires, conférences et conventions religieuses, mettant plus l'accent sur la valeur de la vie humaine et le respect de l'intégrité du corps humain tel quel ;
- la réforme du curriculum de formation des leaders religieux chrétiens et musulmans pour amener ceux-ci à prendre conscience de l'importance de l'implication de leurs institutions respectives dans la défense et la protection de l'intégrité du corps des filles et des femmes contre toute espèce de violence, fut-elle pour des raisons culturelles, traditionnelles ou religieuses. Car la préservation des valeurs humaines doit être portée au rang des priorités absolues pour tous et élevée au-dessus de tout effort consenti pour le respect de la tradition ;
- la traduction des textes de loi nationaux et internationaux contre les MGF/E, en particulier, et contre les VSBG, en général, dans les langues locales des zones où elles sont pratiquées afin de rendre leurs contenus accessibles à tous, tant dans les villes qu'en milieu rural et en faire une ample vulgarisation afin que les autorités à tous les niveaux (administratives, policières, judiciaires, traditionnelles, religieuses, etc.) puissent en avoir des copies et en partager les contenus avec leurs administrés ;
- la traduction des coupables de MGF/E devant les juridictions appropriées et conformément aux dispositions des lois en vigueur. Le cas de l'exciseuse qui a participé à l'étude à Sarh et qui a été condamnée à purger une peine de prison ferme a dissuadé les autres exciseuses de la région qui en ont eu l'écho et qui s'abstiennent désormais de continuer cette pratique de manière ouverte comme par le passé.

Il est recommandé que les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des recommandations de cette étude puissent, autant que faire se peut, rendre disponibles les ressources requises, à savoir : financières, matérielles (boîtes à outils, équipements vidéos et films, rétroprojecteurs, etc.), logistiques (motocyclettes, voire véhicules tout-terrain pour atteindre les zones trop reculées ou trop sablonneuses comme le village Ras-Al-Fil), informationnelles et documentaires (toute information et tout document pouvant aider à davantage conscientiser les populations sur les MGF/E) pour atteindre les communautés cibles ainsi que les communautés religieuses. Cela pourra se faire par la mutualisation de ces différents apports, sous la conduite de Tearfund pour plus d'efficacité et d'efficience.

Par ailleurs, cette étude ne pouvant se targuer d'être complète, le travail ayant été effectué après un survol de la zone cible (juste 2 jours par site), il est vivement recommandé que ce rapport succinct serve de point de départ pour d'éventuelles réflexions plus approfondies dans les communautés atteintes par les MGF et chez les leaders des communautés religieuses dans la zone opérationnelle de Tearfund afin d'aider chaque entité sociale qui s'y trouve à mieux jouer son rôle au sein de sa propre communauté, et pourquoi pas au-delà.

## INTRODUCTION

Travaillant dans une soixantaine de pays dans le monde, Tearfund est une organisation non gouvernementale internationale chrétienne qui s'est engagée dans un partenariat avec les églises en vue de réduire la pauvreté et l'injustice dans le monde. Entrée au Tchad depuis 1990, sa zone d'action couvre les régions du Batha, du Chari-Baguirmi, du Logone occidental, du Logone oriental, du Mandoul, du Mayo-Kebbi Est, du Mayo-Kebbi Ouest, du Moyen-Chari, de N'Djaména et de la Tandjilé où elle œuvre principalement dans les secteurs tels que la sécurité alimentaire, la promotion de l'environnement durable, la lutte contre le VIH/SIDA, le plaidoyer, la promotion des moyens de subsistance et du microcrédit, la réponse aux catastrophes et crises et l'éveil de la conscience de l'Église et de la communauté à l'égard de la Mission Intégrale.

Dans ladite zone d'intervention de Tearfund, la population féminine est soumise à une pratique traditionnelle depuis des générations : il s'agit des Mutilations Génitales Féminines/Excision qui touchent toute la zone d'action de Tearfund à l'exception du Mayo-Kebbi Est et du Mayo-Kebbi Ouest. Il faut relever que cette pratique est courante au Tchad et touche 44 %<sup>1</sup> des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans<sup>2</sup>, tant au nord qu'au sud du pays, les régions les plus affectées étant le Salamat (96 %), le Guéra (90 %), le Ouaddaï (82 %), le Batha (79 %) et l'Ouadi Fira (52 %).

Au regard des conséquences nombreuses de cette pratique plus ou moins handicapante selon les formes en usage dans le monde comme au Tchad, Tearfund a bien voulu apporter sa contribution pour donner une réponse appropriée à cette préoccupation. Elle s'appuiera sur ses partenaires et surtout sur les communautés religieuses opérant dans les régions affectées, communautés dont le rôle qu'elles ont joué ou jouent encore est presque méconnu, tout comme les réponses apportées ou à apporter concernant ce problème. C'est dans ce sens qu'une étude rapide a été commanditée dans les villages de RasAl-Fil et d'Am-Djoufour, dans le département du Batha Est (région du Batha) au nord, et dans la ville de Sarh, département du Barh Kôh (région du Moyen-Chari) au sud, pour apprécier l'ampleur de la pratique, les réponses jusque-là apportées par les communautés religieuses, les ressources dont disposent ces communautés ainsi que celles qui leur manquent pour une réponse plus efficace en vue l'abolition de ladite pratique.

Notons que ce nouveau projet d'engagement de Tearfund cadre avec les efforts du gouvernement du Tchad qui, à travers l'Institut national de la statistique, les Études économiques et démographiques (INSEED) et le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille, en collaboration avec ses partenaires (UNICEF, FNUAP, Société Civile), a fait mener différentes études sur la question des MGF/E et pris des mesures pour en réduire l'ampleur, sinon pour l'abolir, sans que les résultats escomptés ne soient encore atteints.

Pour mieux concrétiser son engagement envers la lutte contre les MGF/E au Tchad, Tearfund a d'ores et déjà commencé à renforcer les capacités de ses partenaires de terrain dans cette optique, en attendant des réponses concertées avec les communautés.

## 1.0. APERÇU GÉNÉRAL SUR LE TCHAD

Ancienne colonie française devenue indépendante le 11 août 1960, le Tchad est un pays enclavé situé au centre de l'Afrique et entouré par la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République centrafricaine (RCA) au sud, le Cameroun, le Nigéria et le Niger à l'ouest. Sa population était de 11 038 871 habitants<sup>3</sup> en 2009, répartie sur toute l'étendue du territoire, avec une densité très faible à l'extrême nord (0,1 habitant au km<sup>2</sup> dans les régions du Borkou, de l'Ennedi Est et Ouest et du Tibesti) et de plus en plus forte en allant vers le sud (77,3 habitants par km<sup>2</sup> dans la région du Logone occidental). Ainsi, près de la moitié de la population tchadienne vit dans la zone méridionale et à 78 % en zone rurale.

Selon les données disponibles, cette population est composée de plus de 200 ethnies ou groupes ethniques parlant plus d'une centaine de langues dont les plus parlées sont l'arabe tchadien et le ngambaye. Les principaux groupes ethniques sont les Sara (27,7 %), les Arabes (12,3 %), les Mayo-Kebbi (11,5 %), les Kanem-Bornou (9,0 %), et les Ouaddaï (8,7 %)<sup>4</sup>.

La population tchadienne est illettrée à plus de 70 %. Bien que les efforts du gouvernement aient permis, ces dernières années, d'améliorer la qualité de l'éducation sur le plan des infrastructures scolaires, des équipements et de la formation du personnel enseignant en général (recyclage des enseignants en service et formation de nouveaux enseignants du

<sup>1</sup> UNICEF, Mutilations Génitales Féminines/Excision : Aperçu statistique et étude de la dynamique des changements, New York, juillet 2013.

<sup>2</sup> Enquête démographique et de la Santé, 2014-2015

<sup>3</sup> Recensement général de la population et de l'habitat 2009 – RGPH-2, cité dans l'Enquête démographique et de la Santé à Indicateurs Multiples 2014-2015, P. 2.

<sup>4</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_du\\_Tchad](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_du_Tchad), consulté le 11 Mars 2015.

primaire au supérieur), les résultats attendus peinent encore à voir le jour. Il est donc très probable que le fort taux d'analphabétisme relevé ci-dessus soit l'un des facteurs de l'ampleur très élevée des MGF/E dans le pays, car les adeptes de cette pratique en ignorent les conséquences physiologiques, médicales, psychologiques, mentales, morales, financières, etc.

## 1.1. CADRE POLITIQUE

Après des décennies de troubles politico-militaires qui ont éclaté peu après son indépendance (en 1963), le Tchad a recommencé à connaître une ère démocratique restaurée par les résolutions de la Conférence nationale souveraine de janvier 1993. Ces mêmes assises ont consacré la démocratie comme le seul mode de gouvernance politique valable dans ce pays. Depuis, plusieurs élections (présidentielles, législatives et communales) ont eu lieu, et des institutions (Assemblée nationale, Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Cour suprême, Haut Conseil de la communication, la Médiature nationale, etc.) ont été mises en place pour renforcer l'enracinement de ce mode de gouvernance.

## 1.2. CADRE CULTUREL

Le peuple tchadien est tributaire d'immenses richesses culturelles qui n'attendent qu'à être mises en valeur. On peut citer entre autres, les vestiges des civilisations Sao, Kotoko, Kanembou, le culte Margai, etc., sans oublier les danses Sara-Kaba et Mboum (qui font l'honneur du pays lors de festivals internationaux), les peintures rupestres du Tibesti et de l'Ennedi, les sites touristiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.

Cependant, par leurs contacts avec les populations alentour, certains peuples du Tchad ont aussi adopté des pratiques étrangères qui ont fini par devenir leurs habitudes culturelles. Parmi ces pratiques étrangères se trouve les Mutilations Génitales Féminines/Excision qui, selon les notables participant à l'étude au nord (particulièrement à Am-Djoufour), serait importée du Soudan après l'entrée de l'Islam au Tchad. Elle fut ensuite jugée bonne par les chefs traditionnels du sud, qui s'étaient alliés aux sultans des anciens royaumes du nord (notamment au sultan du royaume Baguirmi) et qui la considéraient comme une version féminine de l'initiation des hommes.

En effet, l'initiation des hommes communément appelée « *Yo-Ndo* » par les tribus du groupe ethnique Sara (à savoir les Sar, les Ngam, les Mbay, les Nar, les Mouroum, les Gouleye, les Sara-Kaba, les Gor, les Mongo, etc.) est une pratique rituelle et mystique destinée d'abord à « *formater* » la mentalité des hommes pour qu'ils se soumettent au chef et, ensuite, à donner une éducation traditionnelle aux garçons de 10 à 20 ans pour les faire passer de la classe des adolescents à celle d'adultes. C'est aussi dans ce sens que les rites initiatiques associés à la MGF/E en pays Sara (régions du Moyen-Chari, du Mandoul, du Logone Oriental et de la Tandjilé) visent deux objectifs principaux : (1) s'assurer de la soumission de la jeune fille excisée à son futur époux et de son maintien au foyer et (2), lui donner une éducation qui la ferait passer du statut de fille à celui de femme, capable de bien gérer un foyer et de s'occuper affectivement de son époux et de ses enfants.

## 1.3. CADRE RELIGIEUX

Selon les statistiques des populations religieuses du Tchad publiées par World Map<sup>5</sup>, la population tchadienne est répartie comme suit :

- Musulmans : 51 % (5 629 824 personnes, dont 2 927 508 femmes) ;
  - Chrétiens : 35 % (3 863 605 personnes, dont 2 009 074 femmes) ;
  - Animistes : 7 % (772 721 personnes, dont 401 815 femmes) ;
  - Autres : 7 % (772 721 personnes, dont 401 815 femmes)
- TOTAL : 100 % (11 038 871 personnes, dont 5 740 212 femmes)

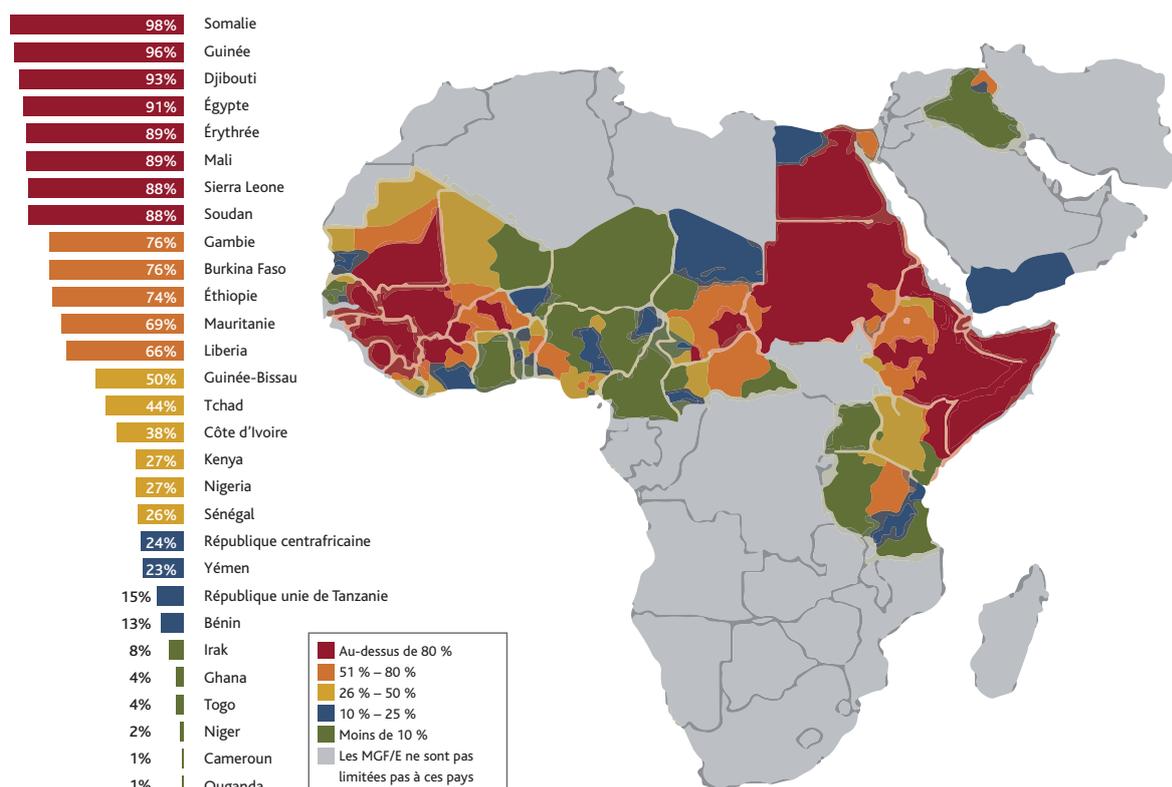
Au regard de ces statistiques, la population tchadienne est fortement islamisée (51 %), du nord au sud, toutes tendances confondues. Cette importante proportion de musulmans aura tout son effet quand il s'agira de la pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision, car elles sont considérées comme une exigence islamique. Le reste de la population (49 % constitués de 35 % de chrétiens, de 7 % d'animistes, et de 7 % d'autres confessions) est aussi concerné par cette pratique, laissant entrevoir qu'aucune religion n'est épargnée.

<sup>5</sup> www.worldmap.org, consulté le 21 Juin 2017.

## 2.0. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

### 2.1. APERÇU DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES/EXCISION (MGF/E)

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « *les Mutilations Génitales Féminines recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux extérieurs de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales*<sup>6</sup> ». Elles se pratiquent dans au moins trente (30) pays dans le monde, dont le Tchad, et ont affecté la vie de plus de 200 millions de filles et de femmes en existence.



Source : FNUAP

Elles sont classées, par l'OMS<sup>7</sup>, selon quatre (4) types, telles qu'elles sont pratiquées dans le monde, à savoir :

**Type I** – la clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris (partie sensible et érectile des organes génitaux féminins) ou de la peau qui entoure le clitoris (plus rare) ;

**Type II** – l'excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres ;

**Type III** – l'infibulation : Rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres ou les grandes lèvres, ou parfois par suture. Elle se fait avec ou sans ablation du clitoris ;

**Type IV** – autres : toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

<sup>6</sup> Mutilation Sexuelles Féminines, Aide-Mémoire no 241, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241.fr/>, 11 février 2017.

<sup>7</sup> OMS, *Mutilations Génitales Féminines – Grands Traits*, 2016

## 2.2. CONTEXTE DU PAYS FAVORISANT L'ÉTUDE

### 2.2.1. AMPLEUR DES MGF/E AU TCHAD

Au Tchad, la proportion des femmes et des filles soumises à la pratique des MGF/E est d'environ 44 %, selon les statistiques de l'OMS et de l'UNICEF. La population féminine constituant 52 % de la population totale du Tchad (soit 5 740 213 sur 11 038 871 habitants<sup>8</sup>), 2 525 694 femmes et filles seraient soumises à l'un des types de MGF/E en cours dans ce pays.

La partie de la population féminine la plus touchée par cette pratique est la frange musulmane vivant au nord et au sud, à cause de la forte croyance selon laquelle l'excision est une prescription du Coran. Selon l'Enquête démographique et de santé 2014-2015<sup>9</sup>, les régions du Tchad les plus touchées par les MGF/E se trouvent au nord comme au sud, même si elles sont majoritairement au nord et au centre, comme illustré dans le tableau<sup>10</sup> ci-dessous :

Ordre	Régions	%	Ordre	Régions	%
1.	Salamat	96,1	13.	Tandjilé	13,9
2.	Dar Sila	93,2	14.	Ennedi-Est	12,4
3.	Guéra	90,0	15.	Ennedi-Ouest	12,4
4.	Mandoul	82,9	16.	Logone Occidentale	6,0
5.	Ouaddaï	82,0	17.	Mayo-Kebbi Est	6,0
6.	Batha	79,4	18.	Bahr El Gazal	5,5
7.	Moyen-Chari	53,5	19.	Mayo-Kebbi Ouest	2,7
8.	Wadi Fira	51,8	20.	Borkou	1,8
9.	Hadjer Lamis	46,0	21.	Tibesti	1,8
10.	Chari-Baguirmi	42,2	22.	Kanem	0,7
11.	N'Djaména	37,6	23.	Lac	0,7
12.	Logone Orientale	24,5			

Tearfund intervient dans 7 de ces régions où l'ampleur des MGF/E est la plus forte dans le pays, à savoir le Guéra (90 %), le Mandoul (82,9 %), le Batha (79,4 %), le Moyen-Chari (53,5 %), le Chari-Baguirmi (42,2 %), la Tandjilé (13,9 %) et la ville de N'Djaména où se trouve le siège de Tearfund au Tchad (37,6 %). Elle œuvre dans deux des huit autres régions du pays où les MGF/E sont pratiquées à faible intensité (10 %), notamment dans le Logone occidentale (6,0 %) et le Mayo-Kebbi Ouest (2,7 %).

<sup>8</sup> Recensement général de la population et de l'habitat – RPGH2, 2009, cité dans l'Étude démographique et de la Santé 2014-2015, P. 2-3.

<sup>9</sup> Enquête démographique et de Santé à Indicateurs Multiples 2014-2015, P. 336.

<sup>10</sup> EDST 2014-2015, P. 336

Les tribus<sup>11</sup> qui pratiquent le plus les MGF/E au Tchad sont les suivantes :

Ordre	Tribus	%	Régions
1.	Dajo / Kibet / Mouro	92,4	Guéra / Dar Sila /Wadi Fira
2.	Arabe	85,4	Batha / Salamat
3.	Bidio / Migami / Kenga / Dangaleat	83,0	Guéra / Batha
4.	Ouaddaï / Maba / Massalit / Mimi	78,8	Ouaddaï / Dar Sila / Wadi Fira
5.	Mesmédjé / Massalat / Kadjaksé	75,4	Batha / Ouaddaï
6.	Zaghawa / Bideyat / Kobé	67,5	Ennedi Est / Wadi Fira / Dar Sila
7.	Boulala / Kouka / Médégo	55,5	Batha / Chari-Baguirmi
8.	Sara (Ngambaye, Mbaye, Sar Madjingaye, Gouleye, Daye, Gor, Ngam, Mango, Nar, etc.)	38,8	Moyen-Chari / Mandoul / Logone Occidentale / Logone Oriental / Tandjilé
9.	Achit / Banda / Kim	36,6	Moyen-Chari / Mayo-Kebbi Est
10.	Tama / Assongori / Mararit	33,7	Ouaddaï / Wadi Fira / Dar Sila
11.	Baguirmi / Barma	23,5	Chari-Baguirmi / Hadjer Lamis
12.	Peul / Foulbé / Bodoré	18,2	Mayo-Kebbi Ouest / Mayo-Kebbi Est / Chari-Baguirmi / Lac
13.	Kanembou / Bornou / Boudouma	6,5	Kanem / Lac
14.	Gorane	5,7	Borkou / Tibesti / Ennedi Ouest
15.	Toupouri / Kéra	4,4	Mayo-Kebbi Est
16.	Gabri / Kabalaye / Soumraye / Nangtchéré	3,7	Tandjilé
17.	Karo / Zié / Pévé /Moundang	2,4	Mayo-Kebbi Ouest
18.	Massa / Mousseye / Mousgoum	2,1	Mayo-Kebbi Est / Chari-Baguirmi
19.	Marba /Lélé / Mesmé	0,4	Tandjilé

Le signe (/) est utilisé dans ce tableau pour séparer les tribus et les régions.

### 2.2.2. CONTEXTE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL NATIONAL

Dans sa démarche pour se conformer aux normes internationales, le Tchad a mis en place des institutions politiques et créé des cadres pour garantir une meilleure gouvernance du pays et assurer la défense des droits humains de sa population, notamment ceux des femmes et des enfants. Le gouvernement du Tchad a également établi des mécanismes devant contribuer à veiller au respect de ses engagements, entre autres :

- des lois votées portant création et fonctionnement d'organisations et d'associations de la société civile pour la défense des droits humains ;
- la mise en place de la Coordination nationale de lutte contre les violences basées sur le genre par arrêté ministériel no 106/PR/PM/MEP/SG/2010 du 4 septembre 2010 ;
- la promulgation de l'Ordonnance 006/PR.2015 du 14 mars 2015 portant Interdiction du mariage des enfants ;
- la promulgation de la loi no 29/PR/2015 du 15 juillet 2015 portant Ratification de l'Ordonnance 006/PR/2015 du 14 mars 2015 ;
- l'élaboration et l'adoption de la Politique nationale relative au genre ;

<sup>11</sup>EDST 2014-2015, P. 336

- la promulgation du nouveau Code pénal tchadien ayant des dispositions condamnant les violences basées sur le genre, telles que les Mutilations Génitales Féminines, le harcèlement sexuel, les violences domestiques et psychologiques, le viol, l'inceste, l'avortement, les atteintes sexuelles, l'incitation à la débauche, le mariage des enfants, l'enlèvement des mineurs, etc.

On constate cependant que tout ce dispositif légal et juridique national n'a pas du tout eu raison de certains rites, us et coutumes ou pratiques néfastes pour la vie humaine, perpétrés depuis des siècles au sein de la population tchadienne, au rang desquels se trouvent les Mutilations Génitales Féminines/Excision qui touchent au moins 44 % de la population féminine dans plus de la moitié des régions administratives du pays, du nord au sud, comme de l'est à l'ouest ou au centre.

### 2.2.3. CONTEXTE INTERNATIONAL

Après son indépendance en 1960, le Tchad a adhéré à plusieurs institutions internationales dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), etc. Cette intégration a amené les différents gouvernements, qui se sont succédé au Tchad, à ratifier des conventions et des accords juridiques internationaux qui servent de base à une meilleure gouvernance des pays du monde et à assurer de bonnes relations de coopération entre eux. Plusieurs de ces textes juridiques internationaux traitent de la protection des droits humains fondamentaux en général, et ceux des femmes et des enfants (dont les filles) en particulier, notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ;
- la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981) ;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants (1989) ;
- la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- la politique genre de la CEEAC<sup>12</sup>.

Les agences de l'ONU, de l'UA et de la CEEAC installées dans le pays veillent au respect des dispositions desdits textes et collaborent avec le Tchad quant à leur mise en œuvre. C'est dans ce sens que plusieurs études, séminaires et ateliers ont été organisés, rassemblant divers acteurs pour circonscrire l'ampleur des violences basées sur le genre, dont la pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision, et élaborer des ripostes face à ces actes de violence. Parmi les réponses proposées, la sensibilisation est celle qui a été la plus préconisée, puis mise en œuvre pour mieux conscientiser le gouvernement, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les femmes et les filles elles-mêmes, les hommes et les garçons, etc., afin qu'ils comprennent les conséquences négatives de cette pratique et qu'ils s'engagent à l'abolir par des actes concrets.

## 2.3. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

### 2.3.1. JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Le gouvernement a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation sur les nombreuses conséquences multiformes des Mutilations Génitales Féminines/Excision sur la personne de la femme ou de la fille. Cette tâche a été assurée par les services du ministère de la Femme, de la Protection de la petite Enfance et de la Solidarité nationale, ceux de la Santé publique, avec la collaboration des partenaires de l'État (OMS, UNICEF, FNUAP), des ONG nationales et internationales et des organisations de la société civile (OSC), avec pour seul objectif leur abolition sur le territoire national. Vu leur rôle handicapant pour le développement socioéconomique du pays, le Président de la République s'est, lui aussi, jeté dans la bataille de la sensibilisation, tout en agitant le spectre de la loi et de la répression pour décourager les adeptes de ces pratiques : « *La loi frappera fort toute exciseuse ou tout notable qui cautionnerait cette pratique* »<sup>13</sup>, a-t-il déclaré au cours d'une visite de travail de 48 h en juin 2015 dans la ville de Koumra, Région du Mandoul, une des régions où la pratique des MGF/E est répandue. La CARMMA (Campagne accélérée pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, une des activités de l'Organisation des premières dames africaines – OPDA) en a fait un des points centraux de la sensibilisation qu'elle mène sur le terrain auprès des autorités administratives, militaires, religieuses et traditionnelles ainsi que des leaders d'opinion locaux.

<sup>12</sup> [www.ceeac-eccas.org](http://www.ceeac-eccas.org)

<sup>13</sup> <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2015/06/idriss-deby-itno-menace-de-sanctions-severes-les-adeptes-de-l-excision.html>, consulté le 11 février 2017.

La seule instance qui soit presque muette dans la lutte contre cette pratique se trouve être la communauté religieuse (musulmane et chrétienne), pour des raisons plus ou moins justifiées :

- pour la plupart des adeptes de l'Islam, les MGF/E sont une pratique consacrée par le Coran ;
- pour la communauté chrétienne protestante, cette pratique n'a généralement pas compté parmi ses priorités, même si elle gêne quelque peu son fonctionnement. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour justifier le silence adopté en général jusqu'ici.

Toutefois, il faut remarquer que l'Église baptiste mid-mission a interdit cette pratique, qu'elle a assuré quelques enseignements circonstanciels pour la dénoncer et qu'elle a mis en garde pour décourager ceux qui la favorisent ou y soumettent leurs filles en cachette. Quant à elle, l'Église catholique entreprend depuis quelques années de regrouper les jeunes filles non excisées pendant la saison d'excision pour les instruire et les protéger contre le risque d'enlèvement afin de leur faire subir des MGF/E.

Tearfund a commandité cette étude en raison du soutien et du silence de la communauté religieuse vis-à-vis de cette pratique dont les conséquences sont plus ou moins bien perçues. Elle s'est déroulée du 24 février au 17 mars 2017 pour apprécier le rôle des communautés religieuses dans la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision et envisager les moyens de les aider pour que leurs actions soient plus efficaces.

### 2.3.2. BUT ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTUDE

Le but est de cerner l'ampleur de la pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision dans les zones d'intervention de Tearfund qui ont été ciblées, de documenter la prise de conscience des populations au sujet des conséquences de cette pratique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés religieuses, et d'apprécier le potentiel de ces communautés à y mettre un terme.

Objectifs spécifiques permettant d'atteindre ce but :

- Appréhender :
  - l'ampleur actuelle des MGF/E dans les communautés chrétiennes, y compris la nature et la fréquence des formes actuellement en cours ;
  - les facteurs clés soutenant la pratique des MGF/E ;
  - les actions actuelles de l'Église pour mettre un terme à la pratique des MGF/E dans les communautés spécifiques où elle est installée ;
  - les attentes des membres de ces communautés concernant les actions de l'Église pour mettre un terme à la pratique des MGF/E dans leurs communautés ;
  - les besoins des survivantes des MGF/E et le rôle que joue ou peut jouer la communauté religieuse pour satisfaire ces besoins ;
  - le potentiel de la foi pour mettre un terme à la pratique des MGF/E à l'échelle locale, régionale et nationale ;
  - la manière de mobiliser et d'appuyer les communautés et leaders religieux dans la lutte pour abolir la pratique des MGF/E dans leurs églises et communautés ;
  - les liens entre les MGF/E et le mariage précoce ;
- Connaître le rôle que jouent les hommes et les garçons pour mettre un terme à cette pratique de MGF/E.

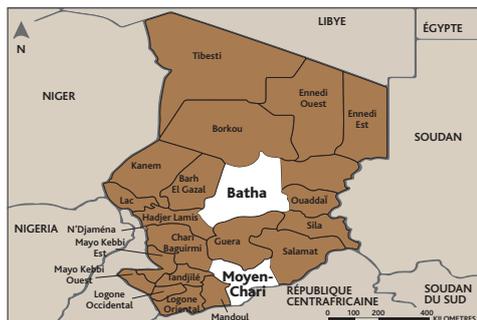
### 2.3.3. CHOIX DES SITES ET DES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE

#### 2.3.3.1. SITES

Le Batha et le Moyen-Chari ont été choisis pour les raisons suivantes :

- Ce sont des zones où interviennent les partenaires de Tearfund, le PEDC (Oum-Hadjer/Batha) et l'ATEBAM (Sarh/Moyen-Chari) ;

- Ces zones sont parmi les plus affectées par la pratique des MGF/E au Tchad, le nord musulman (Oum-Hadjer/Batha) et le sud chrétien et animiste (Sarh/Moyen-Chari) ;
- Les communautés visitées ont été retenues pour leur dynamisme, leur ouverture d'esprit, et aussi pour leur accessibilité.



### 2.3.3.2. PARTICIPANTS À L'ÉTUDE

162 personnes (78 hommes et garçons et 84 femmes et filles, musulmans et chrétiens) ont été choisies de façon aléatoire, selon leur disponibilité au moment de l'enquête pour répondre aux questions. Par ailleurs, l'autre critère de choix des femmes et des filles était leur soumission à la pratique de MGF/E ou non. Les participants à l'étude appartenaient aux catégories suivantes :

- leaders religieux (chrétiens et musulmans), leaders communautaires
- leaders traditionnels, exciseuses (anciennes et actuelles), survivantes de MGF/E
- adultes des deux sexes dans les communautés et dans l'Église
- jeunes des deux sexes (garçons et filles) dans les communautés et dans l'Église.

### 2.3.4. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

Elle a commencé par la conception, l'amendement et la validation des outils de collecte des données sur le terrain.

#### 2.3.4.1. FORMATION À L'UTILISATION DES QUESTIONNAIRES

Une formation a eu lieu sur l'utilisation des outils de collecte des données. Quatre (4) enquêteurs y ont pris part, à savoir trois membres du personnel du PEDC et la responsable du Centre de santé du village d'Am-Djoufour, sous la supervision du consultant.

À Sarh, la formation a eu lieu dans l'après-midi du 2 mars 2017. L'équipe des enquêteurs se composait de trois femmes (1 enseignante, 1 opératrice économique et 1 ménagère) et de deux hommes : le consultant et le proviseur du lycée-collège Humanité qui est la personne-ressource de l'Association tchadienne des Églises baptistes mid-missions (ATEBAM), partenaire de Tearfund.

La formation a couvert les points suivants :

- Le contexte de l'étude,
- Sa justification,
- Son but et ses objectifs spécifiques,
- Le contenu de chaque questionnaire : parcouru et expliqué, point par point, afin de faciliter la compréhension de chaque enquêteur.

Ensuite, la collecte des données a été faite du 25 au 27 février 2017 dans la zone d'Oum-Hadjer et du 3 au 4 mars 2017 à Sarh. Relevons qu'à Sarh, avant qu'ils ne soient imprimés pour servir de documents de formation, les questionnaires ont été légèrement revus pour tenir compte des observations faites à Oum-Hadjer concernant certaines questions qui nécessitaient davantage de clarifications.

### 2.3.4.2. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

La stratégie employée pour cette étude a consisté à administrer l'un des questionnaires conçus à chaque catégorie d'informateurs. Cette stratégie a varié, selon les informateurs rencontrés, passant de la discussion de groupe à l'entretien individuel, comme suit :

- Les discussions de groupe avec les hommes, les femmes, les garçons et les filles, les leaders religieux et traditionnels. Notons, ici, que les discussions avec les femmes et les filles ont été conduites de manière séparée : les excisées d'un côté et les non excisées de l'autre, pour éviter qu'une catégorie subisse l'influence de l'autre à cause des clichés culturels traditionnels. Le minimum requis pour un groupe de discussion était de 8 personnes. Cependant, il est arrivé, pour une raison ou une autre, que le nombre des participants soit supérieur ou inférieur ;
- Les entretiens avec les exciseuses et avec quelques leaders religieux (chrétiens et musulmans).

Rencontres programmées qui ont eu lieu :

- 1 discussion avec un groupe de filles excisées (18 à 23 ans) au lycée-collège Humanité ;
- 1 discussion avec un groupe de filles non excisées (18 à 23 ans) au lycée-collège Humanité ;
- 1 discussion avec un groupe d'hommes au lycée-collège Humanité ;
- 1 discussion avec un groupe de garçons (15 à 23 ans)<sup>14</sup> au lycée-collège Humanité ;
- 1 discussion avec un groupe de femmes excisées (5) à l'Église ;
- 1 discussion avec un groupe de femmes non excisées (6) à l'Église ;
- 1 discussion de groupe avec des leaders religieux chrétiens à l'Église baptiste francophone du Centre, rassemblant 10 pasteurs, anciens et diacres venant d'au moins 6 églises locales (dont les secrétaires généraux titulaire et adjoint de l'ATEBAM, mandatés par son président, venu d'ailleurs s'enquérir en personne de ce qui devait avoir lieu) ;
- 1 entretien avec une ancienne exciseuse.

Les 162 participants à l'étude sont répartis comme suit :

Religion	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Chrétienne	54	33,33	42	25,925	96	59,26
Musulmane	24	14,82	42	25,925	66	40,74
TOTAL	78	48,15	84	51,850	162	100,00

Les femmes et les filles participant à l'étude (78) étaient réparties en deux catégories : « Excisées » et « Non excisées ». Il a été volontairement choisi de constituer ces deux groupes et de les interroger séparément pour éviter toute influence des unes sur les autres. À ces deux catégories s'ajouteront les exciseuses (6) qui sont elles-mêmes toutes excisées ; c'est ce qui portera le nombre des personnes du sexe féminin à 84 (51,85 % des personnes participant à l'étude). Cette répartition a donné le résultat suivant selon leur religion, les pourcentages étant exprimés par rapport au nombre total des personnes de sexe féminin :

Religion	Excisées	%	Non excisées	%	Total	%
Chrétienne	10	11,90	32	38,10	42	50,00
Musulmane	38	45,24	4	4,76	42	50,00
TOTAL	48	57,14	36	42,86	84	100,00

<sup>14</sup> Un seul garçon de 15 ans faisait partie du groupe de discussion, un adulte avait donné son consentement à sa présence

Les 29 filles participant à l'étude dans les deux régions appartenaient à la tranche d'âges des 18 à 23 ans et les 55 femmes (y compris les exciseuses) avaient entre 20 et 60 ans. Leur répartition détaillée par site se présente comme suit :

Sites visités	Femmes		Filles		Exciseuses	Total	
	Excisées	Non Excisées	Excisées	Non Excisées		Excisées	Non excisées
Ras-Al-Fil	14	0	2	0	3 (2 anciennes, 1 en exercice)	19	0
Am-Djoufour	11	0	1	0	2		
En exercice	14	0					
EET Oum-Hadjer	0	13	1	9	0	1	22
lycée-collège Humanité	0	0	8	8	0	8	8
Église baptiste francophone	5	6	0	0	0	5	6
Kemkian	0	0	0	0	1 (ancienne)	1	0
TOTAL	30	19	12	17	6	48	36

Le même mode aléatoire de sélection a été appliqué aux hommes et aux garçons, mis à part les leaders traditionnels, communautaires et religieux. C'est au total 76 personnes de sexe masculin qui ont pris part aux entretiens et discussions de groupes, selon leurs catégories et leur disponibilité. Les garçons interrogés (32) étaient de la tranche d'âges des 15<sup>15</sup> à 23 ans, les hommes (44, y compris les leaders) avaient entre 25 et 70 ans, dans le nord comme le sud.

Sites visités	Leaders	Hommes	Garçons	Total
Ras-Al-Fil	4 (tous des leaders traditionnels, dont le chef du village)	0	4	8
Am-Djoufour	2 (le chef du village et le marabout qui est aussi leader communautaire)	5	5	12
EET Oum-Hadjer	4 (dont le pasteur)	5	15	24
lycée-collège Humanité	2 (1 aumônier et 1 pasteur-enseignant)	13	8	23
Église baptiste francophone	11	0	0	11
TOTAL	23	23	32	78

<sup>15</sup>Voir référence 14

## 2.4. DÉFIS

Plusieurs défis ont rendu difficile la mise en œuvre de cette étude, notamment :

- des cas de décès ayant mobilisé les communautés de Ras Al Fil et d'Am-Djoufour, au Batha. La même situation s'est produite à Sarh, affectant la communauté chrétienne protestante. La formation prévue dans la matinée n'a eu lieu que dans l'après-midi ;
- l'instabilité de la composition des groupes, surtout aux sites de Ras Al Fil (le jour de l'enquête) et d'Am-Djoufour (le jour précédant l'enquête), dans le Batha : à cause des cas de décès qui ont eu lieu, certaines personnes participant aux débats dans les groupes de discussion portaient pour remplir quelques devoirs sociaux liés à la circonstance, tandis que d'autres y faisaient leur entrée. Ce changement constant n'a pas permis un bon suivi des débats et pourrait même biaiser les résultats de l'étude ;
- le retard du voyage prévu à Sarh pour les raisons suivantes : (1) départ du bus retardé à cause du nombre insuffisant de passagers ; (2) d'innombrables arrêts pour laisser monter de nouveaux passagers tout au long du voyage. Conséquence : embarquement dans le bus à 7h, départ du trajet à 10h pour s'achever le lendemain à 2h du matin ;
- la non-compréhension de la nature précise du travail à réaliser (but de l'étude, objectifs, etc.) n'a pas permis à la personne-ressource de Sarh de bien préparer le terrain avant le démarrage de l'étude ;
- les responsabilités professionnelles des trois enquêteurs de Sarh (2 responsables d'écoles secondaires et 1 opératrice économique) sur les quatre commis pour l'étude ont empêché que ceux-ci s'éloignent longtemps de leur lieu de travail. En outre, en raison des responsabilités sociales et spirituelles des 4 enquêteurs, le week-end n'a pas pu être exploité pour se rendre dans le village voisin comme initialement prévu ;
- l'information invitant les femmes et les hommes à la rencontre conviée à l'Église baptiste francophone de Sarh n'a pas été bien transmise aux intéressés, surtout concernant l'heure et le lieu. Par conséquent, certains sont arrivés après la fin des rencontres, juste avant le début d'une réunion réservée aux responsables des églises de cette dénomination, dont les enquêteurs ;
- la difficulté d'interroger les exciseuses, craignant un piège visant à les dénoncer après la rencontre ;
- les défis logistiques n'étaient du reste pas simples, mais ils ont été surmontés.

Malgré ces défis, les efforts consentis par les membres des équipes tant au Batha qu'au Moyen-Chari ont permis à la mission d'être achevée et à l'analyse des informations collectées d'avoir lieu pour produire ce rapport.

## 3.0. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DANS LES RÉGIONS DU BATHA ET DU MOYEN-CHARI

### 3.1. PRÉSENTATION DÉMOGRAPHIQUE DES ZONES CIBLES

#### a. Région du Batha

La région du Batha est située au centre de la République du Tchad. Sa population est de 488 000 habitants, dont 235 412 hommes et 253 046 femmes, selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RPGH) de 2009. Le département du Batha-Est, dont le chef-lieu est Oum-Hadjer, concerné par la présente étude, compte 223 309 habitants (H : 104 271, F : 119 038). Oum-Hadjer compte 105 401 jeunes. Selon le RPGH2 de 2009, cette population est répartie par tranches d'âges selon les pourcentages suivants :

Tranches d'âges	%	Région du Batha	Département du Batha-Est
0 – 14 ans	48	234 240	107 188
15 – 59 ans	47	229 360	104 955
60 ans +	5	24 400	11 166
TOTAL	100	488 000	223 309

Populations des villages de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour et de l'Église Évangélique d'Oum-Hadjer, où l'enquête a eu lieu :

Sites	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Enfants	Total
Ras-Al-Fil	46	114	78	87	325	650
Am-Djoufour	188	207	113	148	494	1.150
EET Oum-Hadjer	77	66	48	37	42	270
TOTAL	311	387	239	272	861	2 070

Les populations participant à l'étude sont des tranches d'âges suivantes :

Sites	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Ras-Al-Fil	35 – 50 ans	35 – 50 ans	20 – 23 ans	18 – 20 ans
Am-Djoufour	30 – 70 ans	30 – 60 ans	20 – 23 ans	19 ans*
EET Oum-Hadjer	25 – 40 ans	20 – 48 ans	20 – 23 ans	18 – 23 ans

\*Une seule fille excisée a été interrogée à Am-Djoufour.

Tableau récapitulatif des participants à l'étude dans ces trois endroits :

Sites	Leaders	Hommes	Garçons	Femmes		Filles		Exciseuses		Total
				Exc.	N/exc.	Exc.	N/exc.	Anc.	Exerc.	
Ras-Al-Fil	4	0	4	14	0	2	0	2	1	27
Am-Djoufour	2	5	5	11	0	1	0	0	2	26
EET Oum-Hadjer	4	5	15	0	13	1	9	0	0	47
TOTAL	10	10	24	25	13	4	9	2	3	100

Légende – Exc. : excisée ; N/exc. : non excisée ; Anc. : ancienne ; Exerc. : en exercice ;

Notons que :

1. Toutes les exciseuses sont aussi excisées, ce qui fera monter le nombre des femmes excisées à 17 à Ras-Al-Fil et à 13 à Am-Djoufour.
2. L'un des leaders d'Am-Djoufour joue deux rôles : leader communautaire (président du groupement maraîcher et du comité de gestion (COGES) du centre de santé) et leader religieux (marabout). Cinq leaders religieux ont également participé à l'étude : 4 leaders religieux chrétiens (3 anciens et le pasteur de l'Église EET d'Oum-Hadjer) et 1 religieux musulman (le marabout d'Am-Djoufour).

## b. Région du Moyen-Chari

Le Moyen-Chari est une région au sud du Tchad, composée de trois départements, comprenant celui du Barh Kôh, dont la ville de Sarh est le chef-lieu. Cette région a une population de 588 008 habitants<sup>16</sup>, répartie comme suit :

Sexe	Nombre	%
Masculin	291 794	50,4
Féminin	296 214	49,6
Total	588 008	100,0

La moyenne d'âge de cette population est de 19,5 ans pour le sexe masculin et 19,4 ans pour le sexe féminin.

La ville de Sarh, que l'enquête présente concerne, compte 97 224 habitants, dont 48 478 hommes (49,87 %) et 48 746 femmes (50,13 %) <sup>17</sup>.

Les sites visités dans cette ville sont le lycée-collège Humanité et l'Église baptiste francophone du Centre, dotés des effectifs et caractéristiques respectifs suivants :

### a. lycée-collège Humanité

Le lycée-collège Humanité est fréquenté par 1 466 élèves (850 garçons et 565 filles) âgés de 12 à 23 ans et encadrés par 51 enseignants (dont 3 femmes). Les élèves parmi eux qui participaient à l'étude avaient entre 18 et 23 ans pour les filles et de 15 à 23 ans pour les garçons (le proviseur du lycée n'a autorisé qu'un seul garçon de 15 ans à prendre part à l'entretien).

### b. Église baptiste francophone du Centre

L'Église baptiste francophone du Centre a une congrégation de 590 personnes au total, dont 260 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Aucun enfant ou jeune n'a été interrogé au cours de l'enquête. Le tableau ci-dessous donne la composition de la congrégation à titre informatif.

## 3.2. RÉSULTATS DES DONNÉES COLLECTÉES ET ANALYSE

### 3.2.1. STATISTIQUES RELATIVES AUX PARTICIPANTS À L'ÉTUDE

Participants à l'étude	OUM – HADJER			SARH		Total
	Ras-Al-Fil	Am-Djoufour	EET Oum-Hadjer	lycée-collège Humanité	Église baptiste francophone	
Femmes excisées	14	11	0	0	5	30
Femmes non excisées	0	0	13	0	6	19
Filles excisées	2	1	1	8	0	12
Filles non excisées	0	0	9	8	0	17
Anciennes exciseuses	2	0	0	0	1	3
Exciseuse en exercice	1	2	0	0	0	3
Leaders	4	2	4	2	11	23
Hommes	0	5	5	13	0	23
Garçons	4	5	15	8	0	32
TOTAL	27	26	47	39	23	162

<sup>16</sup> INSEED, Deuxième Recensement général de la population et de l'habitat (RPGH2-2009) : Analyse thématique des résultats définitifs – État et Structures de la population, juillet 2014, P.39.

<sup>17</sup> Idem, P.53.

- Les participants à l'étude répondent aux caractéristiques suivantes : 100 % de musulmans à Ras-Al-Fil et Am-Djoufour, 100 % de chrétiens à l'EET d'Oum-Hadjer et à l'Église baptiste francophone de Sarh, 100 % d'hommes chrétiens, 50 % de filles et garçons chrétiens et 50 % de filles et garçons musulmans au lycée-collège Humanité de Sarh.

Les tranches d'âges sont de 15 à 23 ans pour les garçons, de 18 à 23 ans pour les filles, et de 20 ans ou plus pour les hommes et les femmes.

### 3.2.2. RÉSULTATS DES DONNÉES COLLECTÉES

Les résultats ont été obtenus selon une analyse plus qualitative que quantitative, conformément aux zones cibles (Oum-Hadjer au nord et Sarh au sud), et selon les confessions religieuses des participants à l'étude, afin de pouvoir apprécier la réponse des communautés religieuses (musulmane et chrétienne) pour lutter contre les MGF/E.

#### • Définition des Mutilations Génitales Féminines/Excision

Selon les participants à l'étude de Ras-Al-Fil, d'Am-Djoufour et l'Église évangélique d'Oum-Hadjer, les Mutilations Génitales Féminines/Excision sont l'ablation partielle ou totale du clitoris de la jeune fille ou femme.

Communément appelée « *tawra* » ou « *taoura* », elle date du temps des ancêtres et est pratiquée à une très grande échelle dans les villages de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour. À l'Église évangélique d'Oum-Hadjer, elle ne fait pas partie des pratiques culturelles des membres de cette communauté chrétienne, à l'exception d'une seule fille excisée qui vient d'une tribu du sud du Tchad (les Sar) ; les autres membres viennent de tribus du sud qui ne pratiquent pas l'excision. Par conséquent, toutes les réponses de cette communauté chrétienne sont liées aux informations reçues lors des campagnes et aux annonces à ce sujet.

À Sarh, tous les participants à l'étude, chrétiens et musulmans (les filles et les garçons musulmans du lycée-collège Humanité constituent la part des musulmans interrogés), ont entendu parler des Mutilations Génitales Féminines/Excision et la définissent comme étant l'ablation partielle ou totale du clitoris de la fille ou femme, soit 100 %. Cette pratique est désignée dans les langues locales selon les vocables suivants : « *bagn* » chez les Mbay, « *bagna* » (excision) ou « *ndo bagna* » (initiation-excision) chez les Sar, « *gadja* » chez les Sara-Kaba, « *tawra* » chez les Musulmans et « *djin* » chez les Daye.

En résumé, on peut dire que 100 % des participants à l'étude à Oum-Hadjer comme à Sarh savent ce que sont les Mutilations Génitales Féminines/Excision, du moins en ce qui concerne la forme en cours dans ces deux milieux.

#### • Âge pour l'excision

À Ras-Al-Fil et à Am-Djoufour, l'âge requis pour qu'une fille soit excisée va de 10 à 13 ans. Cet âge peut être reculé à 15 ans, selon les participants à l'étude de ces deux villages. Aussi est-il inconcevable, dans cette zone, qu'une fille ne soit pas encore excisée après l'âge de 15 ans. Cependant, il peut arriver que des filles de 7 ou 8 ans soient aussi excisées, lorsqu'elles semblent physiquement plus mûres que leur âge.

Selon les 4 exciseuses des 2 villages, la plaie causée par l'excision cicatrise très rapidement, parce que la chair des filles de cette tranche d'âges est encore tendre.

La décision de faire exciser une fille appartient à ses parents ; toutefois, une concertation communautaire a lieu lorsque la fille à exciser n'a pas atteint l'âge requis ; le but de la concertation est d'apprécier si le physique de la fille peut lui permettre de supporter les douleurs liées à l'ablation qu'elle doit subir (ces cas ne sont pas fréquents). Il n'y a pas de cycle précis pour pratiquer les MGF/E ; il est fixé en rapport avec l'âge des filles à exciser (de 10 à 15 ans). S'il arrive que le nombre des candidates à l'excision dans un village donné soit faible, ces dernières seront associées aux candidates des villages voisins.

À Sarh, l'âge auquel les filles sont soumises à cette pratique varie selon les tribus pratiquant les MGF (Sar, Ngam, Sara-Kaba, Nar, Mbay, Day, Gor, etc.) ; cependant, il va de 10 à 17 ans. Toutefois, il arrive aussi que des filles plus jeunes (entre 3 et 9 ans) soient excisées. Parfois, des femmes déjà mariées ou célibataires, mais actives sexuellement, s'y soumettent volontairement. En effet, selon l'ancienne exciseuse de Sarh, « *il est arrivé que des femmes déjà mariées soient venues à elle se faire exciser pour honorer leurs traditions et s'épargner surtout les moqueries de leurs belles-sœurs, ôtant ainsi le discrédit sur leur mari* ». Une des enquêteuses a renchéri, dans le même sens, donnant le témoignage d'une femme déjà active sexuellement qui s'est fait exciser pour échapper à la stigmatisation à laquelle font face les femmes non excisées dans son milieu.

## • Type de MGF/E pratiqué dans les deux zones cibles

Que ce soit à Oum-Hadjer ou à Sarh, la forme de MGF/E pratiquée est le type I, à savoir la clitoridectomie partielle ou totale. C'est d'ailleurs le seul type de MGF/E que la plupart des participants à l'étude connaissent ; seule une personne (chrétienne) à Oum-Hadjer connaissait plus d'un type de MGF/E à cause de sa profession (infirmier).

Sites	Leaders	Hommes	Femmes	Filles	Exciseuses
Ras-Al-Fil	Ablation partielle du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %
Am-Djoufour	Ablation partielle du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %	Ablation totale du clitoris 100 %
EET/Oum-Hadjer	Sans réponse, car non pratiquée dans l'Église (0 %)	Sans réponse, car non pratiquée dans l'Église (0 %)	Sans réponse, car aucune excisée (0 %)	Ablation totale pour 1 fille excisée (10 %) / Aucune réponse pour les 9 filles non excisées (90 %)	Pas d'exciseuse dans l'Église (0 %)

Il est notable qu'à Oum-Hadjer, les leaders de Ras-Al-Fil (4) aient affirmé que l'ablation du clitoris est partielle alors que tous les autres (98), y compris les 4 exciseuses, disent que cette ablation est totale. Cela montre une certaine méprise, voire méconnaissance, de ces leaders à l'égard de l'excision. Toutefois, il serait plus judicieux d'accorder du crédit à la déclaration des exciseuses, vu que ce sont elles qui exécutent cette opération sur les filles et les femmes. Par conséquent, on peut dire que le type de MGF/E pratiqué dans la zone d'Oum-Hadjer est l'ablation totale du clitoris (type I).

Dans la ville de Sarh, tous les participants à l'étude (60) disent que la forme la plus pratiquée dans la zone est l'ablation totale du clitoris (type I – clitoridectomie partielle ou totale). Certains leaders chrétiens (7 sur 12), tous les hommes (13) et toutes les femmes non excisées (6), au total 26 participants (43,33 % des personnes interrogées à Sarh) ont indiqué quelques connaissances relatives aux MGF/E de type II, tout en précisant qu'elles ne sont pas pratiquées dans la zone. Les types III et IV ne sont pas du tout connus (0 %).

Types de MGF/E	Leaders	Hommes	Garçons	Femmes	Filles	Exciseuses
Type I	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Type II	58,33 %	100 %	0	0	0	0
Type III	0	0	0	0	0	0
Type IV	0	0	0	0	0	0

## • Pourcentage des femmes et filles excisées

Les femmes mariées et les jeunes filles sur le point de l'être ont toutes été excisées dans les villages de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour. Cependant, hormis les filles de moins de 10 ans pas encore excisées, les hommes et les garçons des deux villages situent le pourcentage des femmes excisées à 96 %.

À l'EET d'Oum-Hadjer, sur les 23 personnes de sexe féminin participant à l'étude (13 femmes et 10 filles), seule 1 fille (4,35 %) a subi une excision de type I (ablation totale du clitoris, sans enlèvement des lèvres), car elle vient de la tribu Sar (Moyen-Chari) qui pratique l'excision.

Sites	Leaders	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Exciseuses
Ras-Al-Fil	100 %	0	100 %	100 %	100 %	100 %
Am-Djoufour	96 %	96 %	100 %	100 %	100 %	100 %
EET/Oum-Hadjer	Aucune réponse	Aucune réponse	0 %	Aucune réponse	10 % (1 excisée)	0 %

Selon les personnes interrogées dans la ville Sarh, la proportion des filles et femmes excisées est de l'ordre de 60 à 70 % en milieu rural et de 15 à 30 % en milieu urbain. L'enquête démographique et de santé de 2014-2015 situe le taux de prévalence des MGF/E dans le Moyen-Chari à 53,5 %. On constate que d'année en année, la tendance est à la baisse au sein de la population autochtone de la ville de Sarh, du fait de la forte sensibilisation par les organisations de la société civile et les autorités administratives ainsi que de la répression par les autorités judiciaires et policières. Cependant, cette pratique demeure toujours prévalente au sein de la population musulmane de la ville, pour qui elle serait une prescription islamique. L'observation a révélé que les filles non excisées sont plus nombreuses que celles qui le sont (ratio de l'ordre de 85-15), et que les filles musulmanes excisées sont plus nombreuses (environ 57,14 % des filles excisées) que les chrétiennes comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau représentant le pourcentage des filles excisées et non excisées par religion au lycée-collège Humanité

Filles du lycée-collège Humanité	Effectif	%
Filles chrétiennes excisées	36	6,37
Filles musulmanes excisées	48	8,49
Filles chrétiennes non excisées	419	74,16
Filles musulmanes non excisées	62	10,98
TOTAL	565	100

## • Raisons poussant à la pratique des MGF/E

Plusieurs raisons contribuant à perpétuer la pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision ont été énumérées. Ici ressortent les motivations communes aux différents sites ; toutes les motivations particulières à un site le préciseront. Ainsi, selon les participants à l'étude, la pratique de la MGF/E est :

### a. Un commandement religieux

Sur les participants musulmans de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour réunis (53 personnes), 41 personnes, à savoir tous les participants à l'étude de Ras-Al-Fil, plus toutes les femmes, toutes les filles et une exciseuse d'Am-Djoufour (soit 77,35 %), affirment que l'excision est un **commandement islamique**, sans pouvoir le prouver par une référence du Coran.

« *C'est notre religion qui nous pousse à cette pratique* », dira une jeune fille excisée de Ras-Al-Fil.

Une autre du même village s'exprime dans le même sens : « *C'est l'Islam et c'est la coutume* ».

Selon une femme excisée : « *Comme c'est la coutume, et que la religion l'exige, on ne peut rien malgré les conséquences* ».

Cependant, certains des participants musulmans (12), à savoir les leaders, les garçons et une exciseuse d'Am-Djoufour, rejettent l'argument selon lequel l'excision est un commandement du Coran. Selon eux, aucun verset du Coran ne l'exige, il s'agit juste d'une habitude héritée des ancêtres :

« *Ce n'est pas l'Islam qui le recommande. C'est une pratique de la société qui est devenue une habitude et une culture pour les gens qui la pratiquent* ».

Les jeunes musulmans du lycée-collège Humanité de Sarh n'ont, eux non plus, pas trouvé qu'il s'agissait d'une pratique d'origine divine, car le Coran n'en donne pas l'instruction. Selon l'un des élèves musulmans du lycée-collège de Sarh,

« *le Coran ne nous dit pas d'exciser les filles ou de les marier tôt. Les gens s'appuient sur les hadiths pour le faire* ».

C'est ce que Cheikh Yûsuf Al-Qaradâwî, ancien étudiant de l'université Al-Azhar du Caire (Égypte), a déclaré dans son article « *Le statut juridique de l'excision* », en citant un hadith dans lequel le Prophète aurait dit à une exciseuse : « *Effleure et n'abuse pas, car cela rend le visage plus rayonnant et plus agréable pour le mari* »<sup>18</sup>.

Pour les participants à l'étude chrétiens de l'EET d'Oum-Hadjer (46) et tous ceux de Sarh (52), il n'y a aucune base biblique à la pratique des MGF/E, car aucune référence la soutenant ne peut être trouvée dans la Bible, mais elle serait plutôt culturelle et traditionnelle. Même l'ancienne exciseuse de Sarh ne trouve pas que cette pratique est de source biblique.

Pendant les discussions, le marabout d'Am-Djoufour a déclaré avec beaucoup de conviction que l'excision n'est pas du tout une pratique recommandée par le Coran, mettant au défi quiconque affirmant le contraire :

« *Que ce soit en étudiant le Coran à titre personnel, lors de mes années d'études coraniques au Soudan ou encore depuis que j'exerce comme marabout, je n'ai jamais lu dans le Livre saint un verset instruisant les musulmans de pratiquer l'excision. Je mets au défi tous ceux qui affirment que l'excision est un commandement de Dieu de me le prouver par des références que je peux lire pour m'en convaincre* ».

Il a par ailleurs témoigné d'un autre marabout qui avait menacé une délégation officielle au cours d'une campagne de sensibilisation contre l'excision ; mais, une fois pris à part seul, il a reconnu n'avoir jamais lu quoi que ce soit dans le Coran suggérant qu'une telle pratique soit recommandée. Ayant alors pris le temps pour s'en assurer en recherchant cette instruction dans le Coran, il a honnêtement reconnu que ce n'était pas une pratique islamique et que, de ce fait, elle pouvait être abolie en cas de nécessité.

## **b. Une pratique traditionnelle/culturelle depuis des générations**

Tous les participants à l'étude au nord comme au sud reconnaissent en cette pratique l'observation de la tradition et de la culture des peuples. En effet, dans les décennies passées, la pratique de l'excision ne se limitait pas uniquement à l'ablation du clitoris et aux cérémonies rituelles au moment de la sortie des filles du camp.

« *C'est une culture instaurée par nos ancêtres. Par conséquent, c'est une logique, c'est une obligation pour la fille de s'y soumettre* », dira une ancienne exciseuse de Ras-Al-Fil.

Pour l'ancienne exciseuse de Sarh, comme l'excision est une pratique « *héritée des ancêtres, elle est une obligation pour toute fille ou femme. Elle doit se poursuivre pour honorer la mémoire des ancêtres* ».

<sup>18</sup> Al-Qaradâwî, Yusuf, Le statut juridique de l'excision, publié dans Islamophile – Ressources Islamiques en langue française, novembre 2006, [www.ismalophile.org/spip/Le-statut-juridique-de-l-excision.html](http://www.ismalophile.org/spip/Le-statut-juridique-de-l-excision.html)

Après l'ablation du clitoris, les jeunes filles qui viennent d'être excisées (que ce soit au nord comme au sud) suivent des enseignements pratiques sur divers thèmes, tels que :

- Les qualités d'une bonne épouse (soumise à son époux) comprenant la manière de s'adresser à lui, de lui servir à manger ou à boire, la posture à prendre en venant auprès de lui ;
- L'apprentissage de la tenue du ménage (les soins à apporter au mari, l'art culinaire, l'éducation des enfants et les soins à leur apporter, la propreté de la maison et de tout ce qui s'y trouve, la participation à la production et à la gestion des ressources familiales) ;
- L'apprentissage de l'endurance et de la persévérance face aux douleurs physiques : les douleurs conséquentes à l'ablation du clitoris devant les préparer à supporter dignement celles qui seront vécues au moment de l'accouchement. Par conséquent, l'excisée ne doit montrer aucun signe de faiblesse devant les douleurs postopératoires, pour éviter d'être moquée par ses compagnes d'excision ou pire encore, de jeter le discrédit sur ses parents.

### c. Un moyen de prévention de la promiscuité (Église)

Selon les informations communiquées par les participants à l'étude (45/46 soit 97,82 %) à l'EET d'Oum-Hadjer et à Sarh, la pratique des MGF/E vise à empêcher qu'une jeune fille s'adonne à une activité sexuelle avant le mariage et qu'une femme mariée ait des amants en plus de son époux. En effet, selon les croyances, l'excision, c'est-à-dire l'ablation du clitoris, a pour but de réduire les pulsions sexuelles des filles et femmes, les rendant moins tentées d'accepter des avances que les hommes pourraient leur adresser. Ainsi, les filles excisées devraient rester chastes jusqu'au mariage, puis demeurer fidèles à leurs époux.

C'est ce qu'a déclaré une fille excisée de Sarh : *« Cela réduit le plaisir et nous permet d'être fidèles à nos maris et d'être respectées dans notre communauté ».*

Le motif de l'excision comme moyen de lutte contre l'impudicité, à travers le contrôle des pulsions sexuelles de la femme, n'a pas été clairement soulevé par les participants à l'étude au sein des communautés musulmanes de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour, mais il transparaît dans les propos des hommes et de quelques leaders sous la forme d'une crainte de voir leurs filles entamer leur vie sexuelle ou avoir un enfant hors du mariage. C'est la raison principale qui pousse les parents, non seulement à faire exciser leurs filles dès un jeune âge, mais aussi à les marier tôt pour circonscrire cette tentation.

Sans risque de se tromper, il est évident qu'une telle argumentation ne saurait être convaincante, sachant qu'une vie de chasteté et de fidélité dans le mariage n'est pas du tout liée aux MGF/E qu'ont subies les filles et les femmes, mais plutôt à leur respect des valeurs morales. Dans cette optique, une jeune fille non excisée de Sarh dira :

*« Dans les villages, on considère les filles excisées comme sages alors que c'est faux ; elles courent plus après les hommes que les filles non excisées qui, elles, sont plus recherchées comme partenaires sexuelles en ville ».*

Une enquêtrice excisée donnera l'exemple d'une de ses amies qui s'était confiée à elle en ces termes : *« Avant mon excision, j'avais plus de plaisir pendant les rapports sexuels, mais depuis, je n'ai jamais été satisfaite sexuellement. »*

### d. Un facteur d'intégration sociale de la femme

Selon l'exciseuse interrogée à Sarh, l'excision apporte une valeur ajoutée à la femme, donnant son témoignage personnel :

*« Avant d'être moi-même excisée, j'avais honte de moi ; après l'excision, j'ai gagné en valeur ».*

Cette valeur est liée aux moqueries sociétales qui stigmatisent les filles et femmes non excisées. En effet, selon les garçons dans les deux zones, les filles se laissent exciser pour éviter que les garçons et les filles déjà excisées se moquent d'elles, en les traitant de « *Koï* » (bête, idiot), « *Nguir ngal* » (long clitoris), « *Zoumboulou* » ou « *Amdjodoul* » en arabe, tous des termes péjoratifs marquant le mépris envers les non excisées. De ce fait, la MGF/E est considérée comme un moyen d'intégration de la femme dans sa société. Une femme excisée est jugée digne pour avoir respecté l'ordre divin (chez les musulmans qui croient que les MGF/E sont un commandement de Dieu) ou pour avoir honoré les ancêtres, mais aussi pour avoir vécu dignement les épreuves pendant les 45 jours à 2 mois de la période opératoire et postopératoire jusqu'à sa sortie du camp d'excision. Aussi la femme excisée peut-elle alors être respectée et consultée au niveau familial ou communautaire selon que l'exigent les situations rencontrées. Ce fait est accepté par 100 % des participants à l'étude dans les deux zones cibles.

### e. Peur de ne pas trouver un mari

Culturellement, c'est après l'excision que la femme est digne d'être mariée. Comme le dira une femme de Ras-Al-Fil :

*« Une fille excisée ne manquera jamais de mari ! »*

Pour les femmes et les filles excisées, l'excision vise à les rendre « pures » pour honorer leurs époux, car avoir une femme « *koï* » ou « *nguir ngal* » est déshonorant pour un homme. Comme ceci est ancré dans les esprits que seule la fille excisée peut trouver un époux, la peur de demeurer sans époux s'installe chez les non excisées et les pousse à se soumettre à cette pratique, parfois sans en informer leurs parents si ces derniers pourraient s'y opposer. Leur valorisation et leur intégration sociales dépendent de cette pratique. Selon un témoignage donné en preuve de cette croyance par l'unique exciseuse interrogée au quartier Kemkian :

*« Une femme mariée, mère de plusieurs enfants a été contrainte de venir, seule, se faire exciser par moi, pour ne plus faire continuellement face aux critiques acerbes et lancinantes que lui adressaient les sœurs de son mari ».*

### f. Valorisation de la famille et de l'époux

La pratique des MGF/E n'est pas valorisante pour la fille ou la femme seulement, elle l'est plus encore pour sa famille au sens africain du terme (c'est-à-dire pour les parents, les frères et sœurs, les oncles et tantes, les cousins et cousines, les grands-parents, les neveux et nièces) et pour son époux. Aussi, pour que leurs filles soient valorisées et acceptées dans le milieu où elles vivent (notons que la population du Tchad est à 78 % rurale), les parents se sentent contraints de soumettre leurs filles à cette pratique, même s'ils n'adhèrent pas à cette justification. Pour éviter d'être eux-mêmes stigmatisés pour avoir refusé de faire exciser leurs filles, ils laissent souvent les tantes paternelles se charger de la besogne, laissant croire que cela est fait à l'insu des parents.

### g. Égoïsme des hommes

Pour les hommes, la perpétuation de l'excision ne relève que du pur égoïsme de l'homme qui veut jouir seul du plaisir sexuel.

Un enseignant du lycée-collège Humanité de Sarh a déclaré que

*« Si cette pratique continue aujourd'hui, c'est parce que les hommes connaissent seuls le plaisir sexuel. Ils craignent que leurs femmes le découvrent et qu'elles cherchent à en jouir à tout moment ».*

Selon eux, même si cette croyance était acceptée par le passé, « *Tout le monde sait aujourd'hui que l'excision n'a jamais empêché une femme de s'engager dans une activité sexuelle avant le mariage ou hors de son couple* ».

Quoi que l'on puisse dire de l'intégration sociale de la femme par la soumission aux MGF/E, il n'en demeure pas moins que cette reconnaissance culturelle tacite ressemble à un pur conformisme à la tradition. Car, la valeur intrinsèque, sociale et intellectuelle de la femme ne saurait être liée à l'excision, mais à son éducation et aux bonnes valeurs qui lui ont été inculquées. Hormis les femmes et les filles excisées des 2 villages d'Oum-Hadjer ainsi que les leaders de Ras-Al-Fil, qui y croient fermement (33 personnes au total, soit 33,33 %), tous les autres participants à l'étude (les garçons de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour, les leaders et les hommes d'Am-Djoufour, et les interviewés de Sarh, excepté l'ancienne excisée) pensent que la femme a toute sa valeur, sans subir les MGF/E qui ne sont pas d'ordre divin. Toutefois, ils refusent de dénoncer publiquement cette pratique par peur de subir les représailles des adeptes de la motivation divine ou de ceux qui trouvent en elle un moyen d'honorer les ancêtres.

Selon les leaders de Ras-Al-Fil, qui prônent la pratique des MGF/E, la valeur de la femme n'est pas liée à l'excision :

*« Nous pouvons manger les repas préparés par une femme non excisée, bien qu'elle soit considérée comme impure. Mais, nous ne le ferons jamais pour un homme incirconcis. Par exemple, personne ne mangera la viande d'un animal abattu par un incirconcis parce que cette viande est jugée aussi impure que l'homme ».*

En effet, point n'est besoin de démontrer que la femme excisée n'a pas l'apanage de la fidélité à son époux ; plusieurs cas d'infidélité ont été constatés, de leur part comme de celle des non excisées, ayant même conduit jusqu'au divorce. Une des enquêteuses a donné l'exemple d'une femme qui s'est fait exciser après avoir déjà commencé à vivre sa sexualité, et qui a affirmé n'avoir plus jamais été satisfaite sexuellement depuis qu'elle a subi cette opération.

Selon cette même enquêtrice, « *Cette situation d'insatisfaction sexuelle est vécue par beaucoup de femmes excisées et les pousse, à la longue, à rechercher ce plaisir loin de leur époux et parfois, à multiplier les expériences sexuelles, en espérant trouver satisfaction un jour* ».

## h. Un moyen de subsistance pour les exciseuses

Le coût par opération varie d'un demandeur à un autre : selon les 5 exciseuses musulmanes interrogées dans les villages de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour, le montant de l'honoraire dépend de la générosité et de la situation sociale de chaque parent, mais le minimum requis est 500 F CFA (0,86 US\$) par fille excisée. À cette somme s'ajoutent généralement des cadeaux de toutes sortes que les familles peuvent offrir (céréales, savon, sucre, sel). En moyenne, ces 5 exciseuses réalisent entre 6 et 10 opérations par an.

À Sarh aussi, cette pratique génère des revenus en espèces et en nature pour les exciseuses. Pour chaque petite fille de moins de 12 ans, l'exciseuse reçoit une somme variant entre 500 F CFA et 1 000 F CFA (0,86 \$US à 1,72 \$US). Ce coût est augmenté en fonction de l'âge de la personne à exciser : plus elle est âgée, plus il faut payer cher à cause des risques, car la durée de la cicatrisation de la plaie sera plus longue, comparée à celle des petites filles. À cela s'ajoutent aussi des dons de vivres, de savon, de sucre, parfois des habits, ainsi que les frais de soins médicaux et d'alimentation pendant toute la durée de l'internement de la fille ou de la femme excisée jusqu'à sa sortie du camp, sans oublier les frais pour la cérémonie de sortie. Vu que l'exciseuse interrogée à Sarh affirme exciser environ 70 personnes au cours d'une année, cela représente une véritable source d'enrichissement pour elle ; ce qui pourrait expliquer son insistance à perpétuer cette pratique si elle n'a pas d'autres sources de revenus. Notons qu'elle est sollicitée pour opérer en dehors de Sarh, dans les villages alentour et même à N'Djaména.

Les 2 anciennes exciseuses de Ras-Al-Fil ont évoqué le manque de ressources pour offrir un traitement curatif approprié aux filles excisées comme raison de leur cessation de cette activité. Celle de Sarh s'est arrêtée d'exercer parce que la cataracte la rendue aveugle.

Cependant, ces trois anciennes exciseuses soutiennent toutes cette pratique : elles affirment la perpétuer d'une autre manière, en recommandant les filles à d'autres exciseuses vivant dans les environs pour leur faire subir cette opération. Ainsi, le fait que ces exciseuses aient cessé de réaliser des MGF/E ne signifie aucunement la fin de cette pratique.

- **Un gage de la perpétuation de l'initiation masculine, le Yo-Ndo**

Cette motivation est unique à la zone de Sarh où la pratique de la MGF/E fait partie des rites initiatiques féminins. En effet, l'initiation féminine n'est pas aussi accentuée que celle des hommes, cependant certains rites chez elles et chez eux se ressemblent, notamment les rites relatifs à la soumission aux ancêtres. En effet, pendant l'internement des filles excisées au camp, leurs marraines organisent des rituels de communication avec les esprits des ancêtres par l'entremise des chefs de l'initiation masculine ou par celle des anciens initiés.

Ces types d'initiation sont également liés d'une autre façon : selon la tradition du milieu, seules les femmes âgées et excisées peuvent non seulement préparer à manger pour les jeunes garçons et les hommes nouvellement initiés, mais encore accéder à leurs camps pour leur apporter le repas préparé ou pour accomplir d'autres tâches qui pourraient leur être assignées. Autrement dit, s'il n'y a plus de femmes excisées, l'initiation masculine pourrait disparaître un jour, parce qu'il n'y a plus de femmes qualifiées pour assurer l'alimentation des personnes internées au camp. D'où le fort soutien que les chefs d'initiation masculine apportent à la pratique de l'excision.

- **Connaissance des conséquences des MGF/E**

Tous les participants à l'étude (y compris les exciseuses) reconnaissent la douleur ardente comme première conséquence de cette pratique. À cela s'ajoutent d'autres conséquences variées :

Conséquences	Femmes	Filles	Leaders	Hommes	Garçons	Exciseuses	Total
Hémorragie	38	13	3	10	24	5	93
Infection de la plaie	38	13	3	10	24	5	93
Tétanos	38	13	3	10	0	0	64
Risque d'infection au VIH	0	13	3	10	0	0	64
Mauvaise cicatrisation / Formation de colloïdes	38	13	3	10	0	0	64
Traumatisme/choc moral	38	13	3	10	0	0	64
Rapports sexuels douloureux	38	13	3	10	24	0	88
Frigidité	38	13	3	10	24	0	88
Complications à l'accouchement	38	13	3	10	24	0	88
Césarienne	38	13	3	10	0	0	64
Fistule	38	13	3	10	0	0	64
IST	38	13	3	10	0	0	64

On note qu'à Ras-Al-Fil, les leaders traditionnels et les garçons connaissent mal les conséquences dramatiques des MGF/E. Quant à elles, les exciseuses ne constatent que l'hémorragie et l'infection de la plaie. À cette ignorance s'ajoute l'utilisation de produits comme la cendre des feuilles du savonnier ou de l'acacia brûlées et les excréments du lièvre pour soigner la plaie. Il va sans dire que le contact de la plaie avec des excréments d'animaux expose la patiente au risque du tétanos ou d'infection.

À Am-Djoufour, les leaders traditionnels et religieux ont une assez bonne vision des conséquences des Mutilations Génitales Féminines/Excision. En effet, ils ont ajouté à ce qui précède le handicap au niveau du vagin, qui pourrait résulter de la mauvaise cicatrisation de la plaie et provoquer une césarienne à chaque accouchement. À l'opposé des leaders, les jeunes garçons de ce village (Am-Djoufour) ne voient aucun risque lié à la pratique des MGF/E.

Dans la communauté chrétienne de l'EET d'Oum-Hadger, la connaissance des conséquences des Mutilations Génitales Féminines est assez bonne en raison de la présence d'intellectuels, de professionnels du corps médical, d'élèves et d'activistes de la société civile.

À Sarh, l'étude s'étant déroulée en ville, dans un environnement où il y a beaucoup de personnes lettrées et où les campagnes de sensibilisation sont fréquentes à ce sujet, les conséquences des Mutilations Génitales Féminines/Excision sont assez bien connues des participants à l'étude, exception faite de l'exciseuse qui ne reconnaît aucun risque vital pour les raisons déjà relevées précédemment.

Risques liés aux MGF/E	Hommes	Garçons	Femmes	Filles	Leaders chrétiens
Douleurs au cours et après l'opération	–	–	–	16	–
Hémorragie	15	8	11	16	10
Infection de la plaie	15	–	–	16	10
Mauvaise cicatrisation de la plaie / Formation de colloïdes	–	–	11	16	–
Rapports sexuels douloureux	–	–	11	16	–
Douleurs/Complications à l'accouchement	15	8	11	16	10
Déchirure/Césarienne à l'accouchement	15	8	11	–	–
Stérilité	–	8	–	16	10
Décès	–	–	11	–	10
Fistule	15	–	–	–	–
Frigidité	15	–	–	–	–
IST/VIH	–	8	–	–	10
Traumatismes psychologiques	–	8	–	–	10

Certaines exciseuses affirment avec assurance que leurs opérations sont sans risque pour la vie des filles, parce qu'elles utilisent des produits pharmaceutiques pour les soigner. Malgré cette bonne initiative, certaines questions pertinentes peuvent toutefois être soulevées : l'exciseuse est-elle qualifiée pour administrer des soins infirmiers ? Quelles sont les conditions de conservation de ces produits pharmaceutiques ? Dans quelles conditions d'hygiène administre-t-elle ces soins ? À quel dosage ? Est-elle consciente qu'en associant certains produits pharmaceutiques, il puisse y avoir des interférences négatives qui pourraient se révéler fatales pour les victimes ? Etc.

### • **Connaissance des lois nationales et internationales considérant les MGF/E comme une violation de l'intégrité du corps de la femme ou de la fille**

Dans ce domaine, l'ignorance est totale (100 %) dans les deux communautés rurales (Ras-Al-Fil et Am-Djoufour) et dans toutes les catégories des participants à l'étude. C'est pendant l'enquête qu'elles ont appris que des lois interdisaient cette pratique. À Ras-Al-Fil, seule une ancienne exciseuse a relevé la répression de cette pratique par la loi.

Il en est de même à Am-Djoufour, où les participants à l'étude des deux sexes reconnaissent que c'est seulement au moment de l'enquête qu'ils ont entendu parler de l'existence des lois réprimant cette pratique.

À l'Église évangélique d'Oum-Hadjer, les dispositions juridiques protégeant la vie des femmes et contenues dans les conventions et déclarations internationales étaient vaguement connues. Les participants à l'étude avaient en outre entendu vaguement parler de lois et ordonnances nationales interdisant la pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision, sans en savoir davantage.

À Sarh, les dispositions légales étaient plus ou moins connues, en fonction de l'exposition des participants à l'étude à des sources d'information. Toutefois, chaque personne interrogée savait que l'excision est interdite par la loi, sans en savoir davantage. L'ancienne exciseuse interrogée a d'ailleurs subi les conséquences de cette loi, car elle a été condamnée

pour récidive à une peine d'emprisonnement ferme à la maison d'arrêt de Sarh. Cette expérience l'a rendue prudente au moment de l'interviewer dans le cadre de cette enquête. C'est aussi pour cette raison qu'il n'a pas été possible d'entrer en contact avec d'autres exciseuses qui auraient fourni des données contradictoires ou confirmant celles recueillies auprès de la première.

Cette méconnaissance des textes juridiques demeure un handicap pour les autorités traditionnelles et les communautés religieuses (musulmanes et chrétiennes) si elles devaient jouer effectivement leurs rôles de conscientisation et de formation spirituelle des populations en vue de la préservation de l'intégrité de la vie humaine en général, et du corps de la femme et de la fille, en particulier.

Cependant, même si la connaissance des lois a besoin d'être renforcée dans les deux zones par l'effet de dissuasion, la répression crée un autre problème qui pourrait compliquer la lutte, à savoir la pratique clandestine des MGF/E par les exciseuses ou leur retrait dans des lieux plus reculés pour le faire. D'où la nécessité de vulgariser ces lois surtout en milieu rural pour que les villages éloignés des centres urbains ne deviennent plus des lieux privilégiés de pratique des MGF/E par ignorance de la loi. C'est ce manque d'information qui serait à l'origine de la forte prévalence des MGF/E en milieu rural à Sarh (60-80 %) relevée par les leaders religieux chrétiens interrogés. Des efforts de rééquilibrage s'avèrent nécessaires dans ce domaine pour rendre l'information sur les MGF/E accessible à tous et à toutes partout, afin que les organes étatiques décentralisés ainsi que les chefferies traditionnelles en aient connaissance et puissent à leur tour la vulgariser.

### • Réponse aux traumatismes postopératoires des survivantes des MGF/E<sup>19</sup>

Dans les deux zones visitées, il n'y a aucun mécanisme efficace mis en place pour apporter une réponse appropriée aux traumatismes physiologiques, psychologiques et moraux vécus par les survivantes des MGF/E. Dans les communautés du nord, la pratique est jugée normale puisque considérée d'abord comme d'ordre divin, puis traditionnel. Aussi ses conséquences (traumatismes postopératoires) doivent-elles être supportées courageusement par les survivantes, en comptant sur leurs propres ressources intérieures. Une des deux anciennes exciseuses de Ras-Al-Fil dira que :

*« C'est une obligation de passer par là ! »*

Et sa consœur encore en exercice de renchérir :

*« C'est une logique, donc pas de consolation ! »* À Sarh, ces conséquences doivent être vécues sans broncher pour honorer la famille.

Ainsi, au nord comme au sud, il est attendu que la survivante de l'excision surmonte toute seule et silencieusement ces traumatismes (mis à part quelques encouragements des personnes proches comme sa mère ou ses amies intimes excisées elles aussi) pour montrer sa force de caractère devant les dures épreuves ; ceci sera mis à son actif comme un fait d'armes, un acte de bravoure et d'endurance qui l'élèvera aux yeux de sa communauté après l'excision. Se plaindre serait une faiblesse qui provoquerait encore d'autres formes de stigmatisations contre elle. C'est pour prévenir tout cela que les « *marraines* »<sup>20</sup> ont souvent recours à des réprimandes, parfois à des violences physiques contre les excisées, qui ne peuvent supporter leurs traumatismes et qui réagissent par des pleurs ou des gémissements audibles. Il va sans dire que ces types de traitement violent ne peuvent que renforcer le sentiment d'abandon, de frustration et autres chez ces personnes vulnérabilisées par l'opération et livrées sans défense aux mains des exciseuses et de leurs assistantes. C'est ce qu'a déclaré une fille excisée d'Am-Djoufour : *« On m'a fait subir la torture ! »*

### • Réponse de la communauté traditionnelle et des hommes contre les MGF/E

Tous les participants à l'étude se sont accordés pour reconnaître qu'à ce jour, il n'y a eu aucune action de la part des communautés traditionnelle et religieuse (musulmane et chrétienne), moins encore des hommes ou des garçons pour aider à lutter contre les MGF/E, car elles sont vues comme étant une prescription islamique (au nord), un respect de la tradition (au nord comme au sud), un moyen d'intégration sociale de la femme, etc. S'y attaquer serait donc une désobéissance caractérisée au commandement de Dieu (pour les communautés musulmanes), une offense aux ancêtres et un abandon des coutumes locales. La communauté musulmane, par respect de Dieu, n'a entrepris aucune action contre cette pratique et l'EET d'Oum-Hadjer non plus, ne se sentant pas concernée par cette pratique.

<sup>19</sup> On désigne par « survivante des MGF/E » une femme qui est victime de cette pratique et en survit.

<sup>20</sup> Femmes déjà excisées, mais prenant la responsabilité de conduire des jeunes filles pour les confier à l'exciseuse en vue de l'opération. Elles jouent aussi le rôle d'intermédiaire entre les jeunes filles et les parents ou entre l'exciseuse et ces derniers, pour tout besoin.

À Sarh, les chefferies traditionnelles, les autorités religieuses chrétiennes, les organes locaux de développement communautaire et la gent masculine ont, pendant longtemps, gardé le silence face aux MGF/E ; un silence qui s'apparente à un cautionnement tacite de cette pratique, car c'est un fait de la société et de la culture. Ce n'est qu'au début des années 2000 qu'une prise de conscience a véritablement commencé à l'égard des conséquences, se renforçant de plus en plus par l'implication et l'engagement des organisations des Nations Unies et des ONG internationales pour contraindre le gouvernement à s'y intéresser de plus près.

### • Pratique des MGF/E : abolition ou non ?

De manière générale, les exciseuses des deux zones qui participent à l'étude sont réticentes à l'idée d'abolir les MGF/E, parce que c'est une pratique venant de Dieu ou héritée des ancêtres. Ainsi, continuer à la pratiquer, c'est accomplir la volonté de Dieu et des ancêtres. En outre, cette pratique leur confère un certain statut social au-delà de leur lieu de résidence, car elles peuvent être sollicitées ailleurs pour des interventions. Cette réticence est visible chez les anciennes exciseuses de Ras-Al-Fil surtout, qui continuent à perpétuer cette pratique par l'intermédiaire d'autres exciseuses.

Une autre exciseuse suggère encore que *« L'excision pourrait continuer avec la contribution du corps médical pour éviter les nombreuses conséquences dont on parle tant »*.

Il faut relever que l'OMS condamne justement la pratique de l'excision par le corps médical<sup>21</sup>.

Même si elles ont le désir de poursuivre la pratique des MGF/E, les 5 exciseuses du nord affirment être prêtes à contribuer à leur abolition si le gouvernement l'a interdite par une loi. *« Si le gouvernement interdit l'excision parce qu'elle nuit à la santé de l'enfant, alors il faut respecter cette loi. Dans ce cas, il faut surtout sensibiliser les femmes pour qu'elles ne demandent plus qu'on excise leurs filles »*.

Pour les garçons participant à l'étude au nord (24 personnes, soit 24,24 %), cette pratique doit être abolie, quelle que soit son origine, car elle n'apporte rien de plus à la fille. Toutefois, faisant preuve de pragmatisme, ils reconnaissent que cette abolition sera le résultat d'une lutte de longue haleine et nécessitera un changement de mentalité de la part des leaders religieux musulmans dont l'implication devra être fortement sollicitée pour intensifier la sensibilisation de la communauté musulmane tout entière. C'est aussi ce que pensent les leaders et les hommes d'Am-Djoufour et de Ras-Al-Fil qui, bien que cautionnant cette pratique, pensent qu'elle peut être abandonnée si le gouvernement l'interdit, pourvu que cette loi soit validée par le Comité supérieur des Affaires islamiques (CSAI) en attestant qu'elle ne s'oppose pas à la loi islamique.

Les femmes et les filles participant à l'étude au nord sont favorables à l'excision, malgré ses conséquences, parce qu'elles la perçoivent comme une *« obéissance à la tradition et à Dieu »*. Il est observé toutefois que cet attachement cache un dilemme, car même si elles y sont favorables, elles en souhaitent en même temps l'abolition. Cette approbation cache aussi une certaine résignation : elles se voient obligées de s'y soumettre, étant incapables de s'opposer à la tradition et à une prescription selon elles islamique. C'est pourquoi certaines la jugent comme étant *« une pratique mauvaise, très mauvaise » qui les « a vraiment marquées »*. Finalement, que ce soit à Ras-Al-Fil, Am-Djoufour ou Oum-Hadjer, presque tous les participants à l'étude (excepté les 4 leaders de Ras-Al-Fil qui sont encore dubitatifs) et surtout toutes les femmes et les filles réclament son abolition.

Dans la ville de Sarh aussi, la population reconnaît de plus en plus les méfaits des MGF/E et cette prise de conscience est en train de se muer graduellement en une véritable opposition à cette pratique. Cette tendance a été ressentie chez les différents groupes de personnes qui ont pris part aux entretiens ou discussions, à savoir les femmes, les hommes, les leaders religieux chrétiens, les filles (chrétiennes et musulmanes) et les garçons (chrétiens et musulmans). Seule l'exciseuse désire ardemment que cette pratique se poursuive, malgré la loi, afin de *« préserver la valeur de la femme »*. Cependant, tout comme au nord, tous les participants à l'étude s'accordent pour reconnaître qu'il sera très difficile d'atteindre cet objectif, même si l'on veut que les filles des générations futures ne subissent plus les mêmes traumatismes liés aux MGF/E.

<sup>21</sup> OMS, Stratégie mondiale visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer des mutilations sexuelles féminines, 2010, dans Centre des Médias, Mutilations Sexuelles féminines, Aide-Mémoire N°241, février 2017.

## • Actions des communautés pour abolir les MGF/E

Tous les participants à l'étude (100 %), au nord comme au sud, considèrent que la sensibilisation est l'arme la plus puissante pour espérer aboutir à l'abolition des Mutilations Génitales Féminines/Excision. Pour les leaders traditionnels et religieux musulmans (6 personnes sur les 10 leaders participant à l'étude, soit 60 %), c'est lorsque le processus sera effectivement lancé pour l'abolition effective des MGF/E qu'ils verront concrètement ce qu'ils doivent faire (activités), comment le faire (stratégie) et avec quelles ressources (moyens). Pour l'heure, vu que le Comité islamique au niveau national n'a pas encore donné le mot d'ordre pour abandonner cette pratique, ils ne peuvent aucunement se prononcer. Les garçons sont indécis quant à ce qu'ils doivent faire. Les survivantes des MGF/E attendent un appui de l'État par des moyens de subsistance conséquents (appui financier, microcrédit) pour se prendre en charge. L'Église, elle, bien que non préparée, déclare avoir les ressources humaines et spirituelles nécessaires pour se lancer dans la bataille ; elle espère que le partenaire Tearfund contribuera en mettant à sa disposition des ressources supplémentaires (financières, matérielles et informationnelles) pour accomplir cette mission. D'autres actions sont aussi à entreprendre, à savoir la vulgarisation des lois anti-MGF/E et la formation pour que les MGF/E soient mieux connues ainsi que leurs conséquences. Les leaders traditionnels et religieux musulmans conditionnent leur implication à l'accord préalable du Conseil des Affaires islamiques. Tous les autres participants à l'étude acceptent de s'impliquer.

Au sud, les réponses couvrent des domaines tels que l'éducation des filles, la formation en art culinaire et en gestion du ménage, l'assistance multiforme aux survivantes des MGF, etc. Ces réponses sont récapitulées dans le tableau ci-dessous, selon les catégories de participants qui les ont proposées.

Tableau récapitulatif des réponses des communautés traditionnelles à la lutte pour l'abolition des MGF/E

Réponses	Hommes	Garçons	Femmes	Filles	Leaders chrétiens
Sensibilisation	✓	✓	✓	✓	✓
Assistance aux exciseuses pour se prendre en charge			✓	✓	
Assistance aux victimes des MGF/E pour leur prise en charge individuelle			✓	✓	
Assistance multiforme : morale, médicale, psychologique, etc., aux victimes des MGF/E	✓	✓	✓	✓	✓
Éducation des filles	✓		✓		✓
Préparation des filles en matière de santé, de reproduction, d'art culinaire, de puériculture, etc., pendant la scolarité et non liée aux MGF/E	✓				
Vulgarisation des textes de loi existants	✓		✓	✓	
Application des lois contre les responsables de MGF/E	✓	✓	✓	✓	

## RÉACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE

### a. Traumatismes postopératoires

Les MGF/E étant vues comme venant d'un ordre divin, la communauté musulmane n'a pas réagi à ce sujet. Les survivantes ne peuvent que supporter ces traumatismes ; ce qui sera de leur part, une façon d'honorer leur Dieu. Selon les leaders, les garçons et les hommes à Ras-Al-Fil comme à Am-Djournfour, seules les survivantes et leurs mères sont concernées et par extension, le cercle des femmes.

L'EET d'Oum-Hadjer n'intervient pas dans la gestion des conséquences postopératoires de l'excision, puisque cette pratique n'est pas en cours au sein de cette communauté. Par conséquent, rien n'est en place dans cette église pour apporter une réponse à la gestion de ces traumatismes. Par ailleurs, selon l'un des anciens de cette communauté, « *La gestion de ces traumatismes est souvent réservée au cercle des intimes de la survivante. L'Église peut donc ne pas en être informée pour intervenir* ».

Quelques leaders religieux chrétiens rencontrés à l'Église baptiste mid-missions francophone de Sarh pensent qu'une aide spirituelle devrait être envisagée en faveur des quelques jeunes filles qui, pour les raisons sociétales évoquées ci-dessus, quittent les rangs de l'Église pour aller secrètement se soumettre aux MGF/E et y reviennent plus tard pour demander pardon à Dieu. Un autre de ces leaders a même proposé d'excommunier pour 10 ans toute fille membre de l'Église qui se fait exciser à titre de respect des rituels et des ancêtres, exactement comme cela est fait pour les hommes qui, pour les mêmes raisons, sortent des rangs de l'Église pour se soumettre à l'initiation, ces deux actes considérés par l'Église comme des expressions d'idolâtrie.

Toutefois, en l'absence d'une position claire de l'Église sur ce point, les participants à l'étude à Sarh (à l'exception des leaders chrétiens et de l'exciseuse) pensent que des conseils et des encouragements doivent être prodigués aux survivantes pour les soutenir moralement, mais aussi pour leur demander de ne pas accepter de faire vivre de pareilles situations à leurs filles.

### b. Lutte contre les MGF/E

À ce jour, l'Église baptiste mid-missions a interdit cette pratique, menaçant d'excommunier toute fille ou femme qui s'y soumettrait. Une femme non excisée l'a confirmé ainsi : « *Chez nous, les baptistes, c'est interdit parce que cette pratique est une adoration d'autres dieux* ».

Une autre a renchéri en ces termes : « *Nos mamans et nos tantes ont toutes été excisées ; mais à nous, cette pratique est interdite* ».

Malheureusement, cette décision manque de suivi effectif pour la faire respecter dans tous lieux où sont implantées les églises de cette confession. Outre la décision d'interdire cette pratique, les églises locales ont recouru aux études bibliques pour mieux sensibiliser la congrégation contre les conséquences physiologiques, médicales et psychologiques de cette pratique, en indiquant que cela enfreignait la loi divine, car c'était une forme d'idolâtrie. L'effet de cette politique se ressent clairement au lycée-collège Humanité de Sarh (œuvre sociale de l'Église baptiste mid-missions), où le nombre des filles non excisées dépasse de loin celles des excisées (481 contre 84).

La communauté chrétienne catholique œuvre également à réduire l'ampleur des MGF/E. En effet, pendant la période d'excision des filles, cette église rassemble et recueille les filles non excisées pour les empêcher d'être enlevées de nuit et soumises à cette pratique. Ce rassemblement dure autant que la période d'excision et les filles reçoivent des enseignements dans plusieurs domaines comme la puériculture, l'art culinaire, l'économie familiale, la gestion du foyer ou l'éducation sexuelle. Cette initiative de l'Église catholique est fortement appréciée tant des autorités administratives régionales que de la population et des leaders chrétiens participant à l'étude à Sarh. En outre, tout chrétien catholique qui fait exciser sa fille sera excommunié. Cette mesure a refréné l'ardeur des parents traditionalistes et donné un coup de pouce à la lutte contre les MGF/E en milieu catholique.

Le pasteur de l'EET d'Oum-Hadjer pense que sa communauté doit désormais davantage s'impliquer dans la lutte contre les MGF/E afin de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de la vie des personnes, surtout des femmes et des enfants (filles) dans l'environnement où l'Église est implantée. C'est ainsi que la mission de l'Église sera positivement appréciée dans le milieu. Il souhaite que les conclusions de ce rapport servent comme point de départ aux discussions que l'Église doit mener de manière approfondie, avec l'appui de Tearfund, pour adopter une position commune contre ce fléau.

Tableau récapitulatif des réponses des communautés religieuses chrétiennes à la lutte pour l'abolition des MGF/E

Activités	Hommes	Garçons	Femmes	Filles	Leaders chrétiens
Enseignements bibliques dans les églises/Conférences/Ateliers	✓	✓	✓	✓	✓
Relation d'aide			✓	✓	✓
Instruction biblique dans les écoles chrétiennes	✓				✓
Prière	✓	✓	✓	✓	✓

Dans la zone de l'étude au sud, les femmes, les filles, les hommes et les garçons s'engagent dans une activité de sensibilisation des différentes couches sociales. Pour ce faire, ils disposent de ressources humaines et attendent des ressources d'autres types de la part des partenaires. Ainsi, un appui extérieur leur sera utile sous les formes suivantes : documentation (prospectus), matériel (visuel), fonds (acquisition de cadeaux afin d'intéresser les chefs traditionnels et de les impliquer dans la lutte ; provision de moyens de subsistance aux exciseuses pour qu'elles puissent se prendre en charge et se désintéresser de la pratique des MGF/E), location d'un lieu de représentation (bureau/lieu de rencontre) dans la ville et logistique (déplacement des équipes dans les zones d'action).

Les participants à l'étude (hommes, femmes et filles) souhaitent que désormais, l'Église joue un rôle plus important, plus visible et plus actif dans toute la région du Moyen-Chari, aux côtés des autres acteurs du développement socioéconomique de la ville, afin de réformer ses membres (notamment les adeptes cachés des MGF/E) et toute la population partout où elle s'est installée.

L'Église elle-même se voit intervenir :

- en faisant connaître la vérité sur la pratique des MGF/E par des enseignements bibliques (séminaires, conférences, prédications, exposés-débats, etc.) sur divers thèmes et éliminer ainsi les fausses croyances et les préjugés liés afin de faciliter l'émergence d'une nouvelle attitude vis-à-vis de ce phénomène tant au niveau du leadership de l'Église que de la congrégation ;
- en donnant un appui spirituel systématique à toute fille qui vient d'être excisée (pourvu qu'elle se fasse connaître aux responsables de son église locale) pour l'aider à se réintégrer dans l'Église et à surmonter ses traumatismes psychologiques ;
- en organisant des séances de prière en vue de la cessation de cette pratique ;
- en disciplinant toute personne qui soutient cette pratique et encourage les filles à s'y soumettre en cachette, etc.

Pour prendre part à cette lutte contre les MGF/E, l'Église dispose des ressources suivantes : humaines (pasteurs et professionnels membres des églises), informationnelles et spirituelles (appui de Dieu et prière). Par ailleurs, elle escompte un appui extérieur pour lui fournir matériels (équipement et fourniture de travail), finances, moyens logistiques, techniques et informationnels (documents et autres informations relatifs à la lutte contre les MGF/E).

Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que toutes les instances de décision de la vie sociétale au Tchad s'engagent dans cette lutte, car il y va de la vie d'innocentes, de la préservation de la dignité et de l'intégrité physique de ces filles et femmes.

## • Lien entre les MGF/E et le mariage précoce

Au Tchad, la loi fixe l'âge minimum du mariage « à 18 ans révolus »<sup>22</sup>. Toute infraction à cette disposition de la loi est passible d'amendes ou de peines privatives de liberté. Dans le respect de cette loi et eu égard aux nombreuses séances de sensibilisation sur les méfaits du mariage précoce, l'assemblée du village de Ras-Al-Fil a décidé de porter l'âge minimal du mariage à 20 ans, afin de laisser le corps de la fille se développer normalement jusqu'à sa pleine maturité. Celle d'Am-Djoufour a choisi d'entériner la disposition de la loi (à 18 ans révolus). Les leaders traditionnels et les garçons de ces deux villages estiment qu'il ne peut y avoir de lien entre les MGF/E et le mariage précoce. Toutefois, ils reconnaissent qu'une fille excisée peut être fiancée tôt (12-15 ans), mais elle ne peut constituer un foyer qu'après avoir atteint l'âge fixé par la loi ou la communauté, ceci afin de préserver sa vie lors de futurs accouchements.

Pour les femmes, il existe bel et bien un lien entre les deux faits parce que la fille excisée est déjà prête pour le mariage : « *Une fille excisée est considérée comme déjà grande pour le mariage* ».

Donc, les hommes ne laissent pas le temps à ses parents. « *Ils sont obligés, parfois, de la donner tôt en mariage* », dira une femme excisée d'Am-Djoufour.

Selon une autre femme de Ras-Al-Fil : « *Une fille excisée trouve facilement un homme avec qui se marier* ». Quant aux filles, le mariage précoce est « *une obligation des parents* », « *c'est une obligation pour nous les femmes* », « *c'est le destin* ».

Comme ce type de mariage ne les favorise pas, elles disent qu'il « *doit être aboli* ». Même si les femmes disent que la fille excisée est déjà prête pour se marier, elles rejoignent les hommes en reconnaissant que le mariage ne se fait pas tout de suite après l'excision. Aussi, tous à Ras-Al-Fil, Am-Djoufour et Oum-Hadjer sont pour l'abolition du mariage précoce.

À Sarh, les leaders religieux chrétiens trouvent que le lien entre le mariage précoce et l'excision est évident, vu que l'excision a pour but de préparer la jeune fille au mariage et à la bonne gestion du foyer. Pour preuve, ils constatent qu'après l'excision, la fille se croit déjà femme et commence à vivre sa sexualité, en s'attachant généralement aux jeunes garçons initiés, ce qui s'achève souvent par des grossesses non désirées et le concubinage. Une personne interrogée dira même que certaines « *marraines* »<sup>23</sup> attribuent des hommes à leurs filleules pendant la période de leur excision. Ces hommes prennent en charge tous les frais relatifs à l'opération de ces filles qui deviendront finalement leurs femmes.

Certaines femmes avancent que certains mariages précoces s'expliquent par le fait que les filles non excisées ne sont pas prises en mariage ; aussi se lancent-elles personnellement à la conquête des hommes, espérant par ce moyen fonder un foyer. Elles se retrouvent ainsi souvent mariées trop tôt, sans y être prêtes physiologiquement et pire encore, sans remplir les conditions traditionnelles ou civiles.

Les filles, quant à elles, trouvent que le mariage précoce est l'œuvre des parents qui le permettent sans tenir compte de l'avis et du choix de la fille, moins encore du développement physiologique de son corps. Les conséquences sont aussi nombreuses qu'avec l'excision. Elles comprennent, entre autres, des complications à l'accouchement pouvant être fatales, des fistules ou le suicide lorsque le mari est beaucoup plus âgé que la fille (ce mariage est non seulement précoce, il est également forcé).

Relevons que, dans ce domaine précis de la lutte contre le mariage des filles-enfants (qu'il soit précoce ou forcé), les communautés musulmanes de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour affirment respecter les dispositions de la loi nationale qui fixent l'âge du mariage obligatoire à 18 ans révolus (à Ras-Al-Fil, le conseil du village a même élevé cet âge de la jeune fille donnée en mariage à 20 ans révolus). Ce pas est encourageant, mais sachant que « *les habitudes ont la peau dure* », une surveillance mérite d'être établie à cet égard. C'est ce qu'un jeune d'Am-Djoufour a voulu relever en disant que dans les hameaux environnants, il arrive que des filles soient mariées avant l'âge de 18 ans. Au sud, seule l'Église catholique a pris des mesures menaçant d'excommunication tout parent qui se rendrait coupable d'un mariage précoce (tout comme elle l'a fait pour la pratique des MGF/E) pour quelque raison que ce soit ; l'Église protestante se limite à constater ce fait et regrette que ce soit une tendance qui prenne de l'ampleur dans la société, sans n'avoir pris de mesures dissuasives pour l'arrêter ou ne serait-ce que pour en ralentir le cours. En effet, ce phénomène touche la plupart des familles chrétiennes et non chrétiennes, où beaucoup de mineures tombent enceintes en conséquence d'une vie sexuelle précoce. Suite à cet état de grossesse, certains parents envoient leurs filles chez leurs partenaires où elles vivent en concubinage jusqu'à ce que les règles coutumières (paiement de la dot) soient respectées. Celles dont la dot n'est pas payée après des années de concubinage se sentent frustrées ou humiliées et décident généralement de revenir chez leurs parents.

<sup>22</sup> Article 2, Ordonnance no 006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants, ratifiée par la Loi no 029/PR/2015 du 21 juillet 2015.

<sup>23</sup> Femmes déjà excisées, mais prenant la responsabilité de conduire des jeunes filles pour les confier à l'exciseuse en vue de l'opération. Elles jouent aussi le rôle d'intermédiaire entre les jeunes filles et les parents ou entre l'exciseuse et ces derniers, pour tout besoin.

## Constat général sur l'ampleur des MGF/E dans les zones couvertes par l'étude

La pratique des Mutilations Génitales Féminines/Excision dans la zone de Sarh semble être moins répandue que dans la zone d'Oum-Hadjer. Cela signifie que les efforts de sensibilisation contre les MGF/E par les associations et organisations de la société civile (ONG, ADH, organisations féminines) commencent à porter leurs fruits. La communauté religieuse chrétienne prédominante à Sarh n'a pas véritablement joué son rôle, mais plutôt assisté à l'expansion du phénomène en observatrice. Il est important de relever que l'Église dans son ensemble, et surtout l'Église protestante dans sa diversité, doit se rendre plus active dans cette lutte, à l'instar de l'Église catholique qui a émis des avertissements à l'encontre des parents qui se rendraient coupables de ce délit.

Relevons aussi que, même si les mesures répressives sont dissuasives, elles ne sont pas suffisantes à elles seules pour garantir le succès de la lutte contre les MGF/E. **Car, il s'agit de changer les mentalités et cette transformation ne peut passer que par un regard introspectif et une meilleure compréhension des Saintes Écritures, qui soient bien adaptés au phénomène dénoncé afin d'avoir un impact sur les traditionalistes.** Pour transformer les mentalités, il est nécessaire de recueillir les témoignages et des exemples de femmes non excisées, dont la vie ne reflète en rien les craintes et les fausses croyances (infidélité, infertilité, incapacité d'éduquer normalement les enfants, mauvaise tenue du foyer, etc.) sur lesquelles sont fondés les préjugés que les adeptes continuent à propager pour soutenir leurs arguments et réclamer la poursuite de la pratique des MGF/E.

Ce changement de mentalité est aussi perceptible dans les communautés participant à l'étude au nord, quoique encore très discret en public de peur de représailles de la part des leaders religieux. Cette ouverture est en train de se faire lentement, mais très sûrement dans les mentalités des populations de ces deux villages. **Toutes les femmes et filles rencontrées sont favorables à son abolition et participeraient volontiers à la sensibilisation d'autres femmes pour atteindre ce but.** Il en est de même pour les jeunes garçons qui ne voient plus d'un bon œil cette pratique : selon eux, la femme excisée n'est en rien supérieure à celle qui ne l'est pas et ils pensent pouvoir épouser des femmes non excisées. *« Avec le temps et une sensibilisation intense dans la communauté, cela disparaîtra »*, dit un garçon de Ras-Al-Fil. Mais ils savent qu'en réalité c'est un combat de longue haleine, car la nature humaine pousse à résister systématiquement au changement, surtout quand il va à l'encontre d'un groupe qui règne depuis longtemps en maître sur la communauté. C'est ce que confirme l'un des leaders d'Am-Djoufour : *« Seule une sensibilisation à long terme viendra à bout de cette mentalité arrêtée. »*

## CONCLUSION

L'étude qui a eu lieu dans le département du Batha Ouest et dans la ville de Sarh a révélé que les Mutilations Génitales Féminines/Excision sont très répandues dans ces zones où intervient Tearfund à travers ses partenaires : le Projet évangélique de Développement communautaire et l'Association des Églises baptistes mid-missions au Tchad. En effet, les villages de Ras-Al-Fil et d'Am-Djoufour qui sont de religion musulmane pratiquent l'excision de type I (ablation totale du clitoris) sur toute fille, au plus tôt, dès l'âge de 7 ans et au plus tard à 15 ans. Toute personne de sexe féminin dans cette tranche d'âges est systématiquement excisée, donnant lieu à un taux de prévalence minimal de 96 % (le reste étant constitué par les filles de moins de 7 ans).

À l'opposé, dans les communautés chrétiennes, le taux de prévalence de cette pratique est en recul (dans la ville de Sarh), même si dans les zones rurales autour de Sarh, le taux reste encore élevé, entre 60 et 80 %. **Ce recul aurait pu être plus grand encore si les communautés chrétiennes avaient compris et joué leur rôle premier, en façonnant la conscience des populations pour une vie meilleure.** Cette prise de conscience liée à l'identité chrétienne aurait pu conduire l'Église à mener des actions coercitives. **Elle aurait pu apporter une plus grande valeur ajoutée à la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision à travers des enseignements sur des thèmes ciblés en rapport avec la lutte contre les MGF/E, par exemple la préservation de l'intégrité physique de l'être humain, la condamnation des pratiques traditionnelles nuisibles à la santé humaine (dont l'excision) par les Saintes Écritures.**

Au lieu de demeurer en marge de la société comme elle l'est en ce moment, l'Église et la communauté chrétienne en général gagneraient plus à se jeter dans la bataille pour défendre l'intégrité physique de la personne, ce qui faciliterait son intégration dans la société et lui permettrait de mettre tous ses dons, talents et potentiels au service de sa communauté, dans l'objectif de favoriser le développement des communautés locales, de l'Église et de toute la nation.

## RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites ici ne sont pas exhaustives, mais constituent des pistes de réflexion qui pourront aider Tearfund à orienter son engagement dans le domaine de la lutte contre les MGF/E au Tchad, à travers ses partenaires de terrain, tant en amont qu'en aval, afin que ses efforts de lutte soient couronnés de succès.

### GOUVERNEMENT

1. Assurer la traduction des textes juridiques (politique nationale sur le genre, l'ordonnance 006/PR/2015 du mars 2015, la loi no 029/PR/2015 de juillet 2015, le nouveau Code pénal, etc.) interdisant la pratique des MGF/E sur le territoire tchadien dans les langues locales parlées dans les zones de forte prévalence de MGF/E.
2. Vulgariser les documents traduits relatifs à la lutte contre les MGF/E afin qu'ils soient disponibles sur toute l'étendue du territoire et accessibles par toutes les instances de commandement (autorités régionales, départementales, sous-préfectorales, policières, judiciaires, cantonales, villageoises), qui auront la mission de bien les faire connaître des administrés de leur circonscription, jusque dans les lieux les plus reculés, empêchant ainsi les exciseuses de s'y retirer pour continuer à perpétuer cette pratique.
3. Donner un appui aux différents acteurs pendant la mise en œuvre de leurs actions de lutte contre les MGF/E.
4. Faciliter l'accès aux traitements médicaux et psychologiques adéquats par les survivantes des MGF/E qui en ont encore besoin.
5. Donner un appui financier tel que des moyens de subsistance aux survivantes des MGF/E (fonds de soutien à la jeunesse) et aux exciseuses (fonds de soutien aux femmes) ou faciliter leur accès à un crédit destiné aux femmes en général, pour entreprendre des activités génératrices de revenus et se prendre en charge.
6. Appliquer rigoureusement la loi dans son aspect répressif contre toute personne coupable de pratiquer des MGF/E.

## AGENCES DES NATIONS UNIES (UNICEF, FNUAP, PNUD, OMS)

1. Fournir la documentation adéquate aux acteurs de lutte contre les MGF/E pour leur permettre de concevoir des outils de sensibilisation efficaces et leur allouer les moyens matériels appropriés pour mener des actions efficaces et efficaces sur le terrain (UNICEF, FNUAP, OMS).
2. Aider à mettre en place des services appropriés dans les centres de santé pour offrir aux survivantes des MGF/E une prise en charge adéquate des traumatismes postopératoires encore perceptibles dans leur vie ou leurs corps, les empêchant d'avoir une vie épanouie (FNUAP, OMS).
3. Donner un appui conséquent aux survivantes par le biais de moyens de subsistance pour qu'elles puissent se prendre en charge socialement (FNUAP, PNUD)
4. Faciliter la reconversion des exciseuses par l'apprentissage de nouveaux métiers, l'acquisition d'équipements de travail et d'un fonds de départ pour se réinsérer socialement (PNUD, FNUAP)

## ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1. Assurer le renforcement des capacités et l'organisation des associations locales de développement (associations féminines, groupements villageois, associations de défense des droits de l'homme, etc.) et les équiper des informations et de la documentation nécessaires sur le sujet afin de leur permettre d'en bien connaître les tenants et les aboutissants. Elles pourront ainsi relayer les informations (a) aux différents intervenants dans les zones cibles, en leur communiquant ce qui se fait au niveau local, et (b) aux communautés locales, pour les guider dans la lutte contre les MGF/E.
2. Renforcer le pouvoir de ces associations locales pour s'approprier cette lutte et la mener avec tact et sagesse, en s'appuyant sur les personnes influentes du milieu (hommes, femmes, jeunes filles, jeunes garçons, leaders traditionnels, leaders communautaires et leaders religieux) afin de parvenir au résultat attendu en évitant si possible d'entrer en conflit avec les traditionalistes.
3. Le cas échéant, faciliter l'accès des OSC locales aux acteurs de lutte contre les MGF/E pour disposer des informations nécessaires à la prise des décisions, mais aussi pour participer d'une manière active et efficace au changement des mentalités au sein de leurs communautés respectives.

## TEARFUND

1. Faire un quadrillage serré et efficace de la zone d'intervention de chaque partenaire de développement (là où les MGF/E sont les plus pratiquées), en facilitant la mise en place et le fonctionnement d'associations locales de lutte là où il n'y en a pas ou en étendant les activités de celles qui existent sur un territoire plus large afin de généraliser la lutte entreprise.
2. Identifier des personnes-ressources et les mettre à la disposition des partenaires de terrain devant assurer la sensibilisation des différentes couches sociales sur les MGF/E et leurs conséquences d'une part et sur les lois les interdisant d'autre part.
3. Faciliter la généralisation de séances de sensibilisation dans les zones de pratique des MGF/E, selon les spécificités des couches sociales, chacun dans son cadre normal de vie ou d'exercice professionnel, notamment :
  - identifier des marabouts qui ont vraiment étudié le Coran et informeront objectivement les autres marabouts de l'absence d'un commandement de Dieu, de manière à détruire le mythe divinisant l'excision et à libérer les populations de la peur d'être vues comme des mécréants par les autres et d'être châtiées par Dieu si jamais elles refusaient de se soumettre à cette pratique. De même, identifier des pasteurs pour informer les leaders religieux chrétiens ;
  - identifier un gynécologue-obstétricien pour approfondir les connaissances des leaders religieux (chrétiens et musulmans) sur les types de MGF/E, les causes, les conséquences et l'impact (physiologique, moral, psychologique, médical et financier) sur les femmes et les filles excisées et sur la société. Ce renforcement de capacités techniques sera étendu aux représentants des femmes, des filles, des hommes, des garçons, des leaders locaux, etc., afin de les outiller pour qu'ils relayent les informations aux autres membres de la communauté de même groupe d'âge qu'eux.

L'objectif de ces séances de sensibilisation généralisées est de faire en sorte que les connaissances reçues à un niveau donné soient relayées à d'autres échelons plus bas, et ce, même dans les endroits les plus reculés des zones d'intervention des partenaires de Tearfund. Lorsque chacun sera bien informé sur les MGF/E, la communauté pourra difficilement accepter que cette pratique perdure, parce qu'elle aura observé l'impact de l'apport des femmes et des filles non excisées comparé à celui des femmes et filles excisées.

4. Encourager les réponses multiformes apportées par les communautés aux survivantes des MGF/E et mener un plaidoyer en faveur de la mise à place d'un appui psychologique, médical, social, matériel et financier en faveur des survivantes des MGF/E pour qu'elles puissent se prendre en charge.
5. Dans la mesure du possible, apporter un soutien aux exciseuses par le biais de moyens de subsistance pour qu'elles puissent se prendre en charge et substituer les revenus gagnés grâce à la pratique des MGF/E.
6. Faciliter l'accès des partenaires de terrain aux textes juridiques nationaux et internationaux interdisant les MGF/E et s'assurer que ceux-ci les connaissent et s'en servent effectivement pour sensibiliser leurs propres partenaires qui sont les communautés.
7. Faciliter la réalisation d'une cartographie des mécanismes fonctionnels actuels de lutte contre les MGF/E au niveau départemental, régional et national et mettre cette carte à la disposition des partenaires de terrain pour permettre aux acteurs locaux dans leurs zones d'intervention de s'y référer en cas de nécessité et de garantir l'accès des femmes à des services compétents en cas de violences basées sur le genre (en voulant par exemple obliger une fille à se faire exciser).
8. Faciliter la mise en place d'un observatoire local mixte des droits humains intégraux avec pour mission de s'assurer qu'ils sont systématiquement respectés, surtout à l'égard des MGF/E, de manière objective dans chaque zone d'intervention des partenaires de Tearfund.
9. Mobiliser les ressources additionnelles (financières, logistiques, matérielles, informationnelles) pour le renforcement des capacités des populations dans le cadre de la lutte contre les MGF/E.
10. Apporter un soutien aux établissements scolaires chrétiens (à l'instar du lycée-collège Humanité de Sarh) qui expriment le besoin pour qu'ils puissent instaurer des cours : (a) d'instruction biblique afin d'enseigner les principes divins relatifs à la sacralité et à la préservation de l'intégrité de la personne humaine en général, et de la femme en particulier ; et (b) d'éducation aux compétences de la vie/santé de reproduction en rapport avec les MGF/E, etc.

## LEADERS RELIGIEUX

1. Organiser des séances de réflexion et d'échange, appuyées par les Livres saints et en tenant compte des avis médicaux relatifs aux MGF/E afin de permettre à la confession religieuse concernée de parvenir à une position claire vis-à-vis des pratiques traditionnelles néfastes pour la santé de la femme et de la jeune fille en général et des MGF/E en particulier.
2. Organiser des séances de réflexion et d'échange entre théologiens de différentes confessions religieuses afin de : (a) repenser le curriculum de formation des leaders religieux pour y intégrer la réponse religieuse à la pratique des MGF/E, la corrélation avec le respect des droits humains (la justice, la dignité, la sacralité de l'intégrité du corps humain, etc.) et les principes divins relatifs à la vie humaine ; et (b) établir la meilleure façon d'administrer le nouveau curriculum de formation pour refondre les mentalités des leaders religieux adeptes des MGF/E et d'autres pratiques culturelles contraires aux prescriptions des Livres saints.
3. Organiser des conférences, ateliers et séminaires de formation ou de recyclage des leaders religieux en vue de les impliquer dans la lutte contre les MGF/E.
4. Organiser des séances de communication (enseignements, prédications, publiereportages, annonces diffusées à la radio, à la télévision ou dans les journaux, etc.), dans les lieux de culte religieux et dans d'autres lieux de formation disponibles dans les villes et villages pour sensibiliser les fidèles (chrétiens et musulmans) sur la position des autorités religieuses (chrétiennes et musulmanes) vis-à-vis des MGF/E et pour les impliquer dans la lutte contre cette pratique.
5. Organiser régulièrement des visites sur le terrain afin de s'assurer de la mise en oeuvre effective de cette décision.

## BIBLIOGRAPHIE

AL-QARADAWI, Yusuf, *Le statut juridique de l'excision*, novembre 2006 [www.islamophile.org/spip/le-statut-juridique-de-l-excision.html](http://www.islamophile.org/spip/le-statut-juridique-de-l-excision.html), consulté le 11 février 2017.

BAÏWONG DJIBERGI AMANE, Rosine, *Violence à l'égard des femmes : étude documentaire et analyse des violences subies par les femmes du Tchad*, Intermon Oxfam.

BAÏWONG DJIBERGI AMANE, Rosine, *Analyse documentaire sur les violences basées sur le genre au Tchad*, ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille – Fonds des Nations Unies pour les populations, juin 2010.

CIAF-IAC, *Que faire pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ?* Février 2008.

CODP, *La Mutilation Génitale Féminine (MGF) : questions et réponses (fiche)*, [www.ohrc.on.ca/fr/la-mutilation-g%C3%A9nitale-f%C3%A9minine-mgf-questions-et-r%C3%A9ponses-fiche](http://www.ohrc.on.ca/fr/la-mutilation-g%C3%A9nitale-f%C3%A9minine-mgf-questions-et-r%C3%A9ponses-fiche), consulté le 11 février 2017.

DANGAR ALLAHISSEM, Martine, *Étude sur les pratiques néfastes aux filles du Tchad : cas du mariage d'enfant et des mutilations génitales féminines*, ministère de la Femme, de l'Action sociale et de la Solidarité nationale – UNICEF, novembre 2014.

FNUAP, *Argumentaire et plaidoyer pour les dispositions du projet de Code pénal relatives aux violences basées sur le genre*, N'Djaména, août 2015.

INSEED, *Recensement général de la population et de l'habitat – 2*, 2009.

INSEED, *Étude démographique et de santé et à indicateurs multiples au Tchad 2014-2015*, en collaboration avec ICF international – Rockville, Maryland, USA, mai 2016.

MOUNDONA, Rendondjo E-ma, *Moi, petite fille de l'exciseuse : une conversation avec ma grand-mère*, février 2014, <http://rendodjo.mondo.blog.org/tag/mutilation-genitale-feminine/>, consulté le 11 février 2017

NGOUSSOU, Félix, *Excision : l'Église catholique se réveille*, [www.mediaterrre.org/genre/actu.20050106135337.html](http://www.mediaterrre.org/genre/actu.20050106135337.html), consulté le 11 février 2017.

OMS, *Mutilations Génitales féminines : aide-mémoire n° 241*, février 2017, [www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/](http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/), consulté le 11 février 2017.

UNICEF, *Mutilations Génitales Féminines/Excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements*, New York, 2013.

Gouvernement du Tchad, Ordonnance no 006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants, article 2, ratifiée par la loi no 029/PR/2015 du 21 juillet 2015.

## ANNEXE

### FEMMES À L'ÉGLISE/DANS LA COMMUNAUTÉ FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR L'EXCISION

But de l'enquête : prendre conscience de la réalité de l'excision, comprendre les pratiques liées tant au sein et en-dehors des communautés religieuses et connaître le potentiel de ces communautés (actions entreprises ou à entreprendre et moyens requis disponibles ou à rechercher) pour mettre un terme à ces pratiques de l'excision en leur sein.

1. Selon vous, en quoi consiste l'excision ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2. Quel mot utilise-t-on dans votre communauté pour décrire l'excision? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3. Y a-t-il des personnes de votre communauté religieuse qui ont subi cette pratique ? Oui  À quel pourcentage ?  %

Non  Pourquoi ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4. Sur quel groupe d'âges pratique-t-on l'excision ? Pourquoi ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5. Quelles sont les raisons principales souvent évoquées pour continuer à pratiquer l'excision ?

a. \_\_\_\_\_ d. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_ e. \_\_\_\_\_

c. \_\_\_\_\_ f. \_\_\_\_\_

6. Avez-vous une idée des différentes formes de l'excision? Non  Oui  Si oui, lesquelles ?

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

c. \_\_\_\_\_

d. \_\_\_\_\_

7. Y a-t-il des risques pour la santé physique et morale des personnes soumises à cette pratique ? Oui  Non

Si oui, lesquels ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si non, pourquoi ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

8. En avez-vous été vous-même victime ? Oui  Non

Que pensiez-vous de cette pratique à l'époque ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Et que pensez-vous aujourd'hui de cette pratique ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

9. Votre religion autorise-t-elle cette pratique ? Oui  Non

Si oui, donnez les références du Livre saint autorisant cette pratique. Si non, pourquoi est-elle pratiquée dans votre communauté religieuse avec une telle ampleur ?

\_\_\_\_\_

10. Avez-vous apporté un soutien quelconque aux personnes excisées pour les aider à surmonter les traumatismes post-opératoires ? Oui  Non

Si oui, quel soutien avez-vous apporté ? Si non, pourquoi ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

11. Que se passerait-il, selon vous, si on mettait fin à la pratique de l'excision ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

12. Comment pouvez-vous aider votre communauté traditionnelle/religieuse à arrêter cette pratique, vu ses nombreuses conséquences ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

13. Avez-vous besoin d'un soutien quelconque pour faire ce que vous avez prévu afin de mettre terme à cette pratique ?

Oui  Non

Si oui, de quel soutien avez-vous besoin ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

14. Avez-vous eu connaissance d'actions menées dans votre communauté traditionnelle pour lutter contre l'excision ?

Oui  Non

Si oui, quelles sont ces actions ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

15. Êtes-vous au courant de ce que font les groupes religieux dans votre communauté pour mettre fin à cette pratique ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

16. Qu'est-ce que les hommes ont fait dans le passé ou font encore maintenant pour perpétuer cette pratique ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

17. Qu'est-ce qu'ils ont fait dans le passé ou qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui encore pour mettre un terme à cette pratique ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

18. Pensez-vous qu'il existe des liens entre l'excision et le mariage précoce dans le milieu où vous résidez ou dans votre communauté religieuse ?

Oui  Non

Si oui, quels sont ces liens ? Si non, pourquoi le mariage précoce est-il pratiqué souvent peu après l'excision des filles dans votre communauté ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

19. Que pensez-vous du mariage précoce : faut-il continuer à le pratiquer ou doit-on l'abolir ? Pourquoi ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## EXCISEUSE EN EXERCICE

### FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR L'EXCISION

1. Selon vous, en quoi consiste l'excision ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
2. Depuis combien de temps faites-vous ce métier ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Quelles sont les formes d'excision que vous pratiquez ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. À quelle tranche d'âges appartiennent les personnes que vous excisez ? Pourquoi spécifiquement ce groupe d'âges ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
5. Les opérations d'excision que vous réalisez comportent-elles des risques sur la vie des personnes qui les ont subies ?  
Oui  lesquels ? Non  Pourquoi ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
6. Combien de personnes excisez-vous en moyenne par an ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
7. Quelles sont, selon vous, les motivations qui poussent à continuer à pratiquer l'excision ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
8. Êtes-vous payé pour ce travail ? Oui  Non  Si oui, que recevez-vous pour chaque opération réalisée ?  
Si non, pourquoi faites-vous ce travail ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
9. Avez-vous été, vous-même, victime de cette pratique ? Oui  Non   
Si oui, quelles ont été vos impressions avant et après cette opération ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
10. Que pensez-vous de cette pratique aujourd'hui ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
11. Votre religion autorise-t-elle cette pratique ?  
Oui  Donnez les références du Livre Saint autorisant cette pratique. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Non  Pourquoi est-elle pratiquée dans votre communauté ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

12. Quel soutien avez-vous l'habitude de donner aux victimes après l'opération pour les aider à supporter, puis à dominer les traumatismes post-opératoires ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

13. Que se passerait-il, selon vous, si on mettait fin à la pratique de la MGF ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## LEADERS RELIGIEUX/COMMUNAUTAIRE/TRADITIONNELS

### FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNEES SUR L'EXCISION

But de l'enquête : prendre conscience de la réalité de l'excision et comprendre les pratiques liées tant au sein et en-dehors des communautés religieuses et connaître le potentiel de ces communautés (actions entreprises ou à entreprendre et moyens requis disponibles ou à rechercher) pour mettre un terme à ces pratiques de l'excision en leur sein.

1. Qu'est-ce que l'excision ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2. Se pratique-t-elle dans votre communauté (traditionnelle/religieuse) ?

Oui  A quel pourcentage ?  % Non

3. Quelles sont les raisons principales souvent évoquées pour soutenir cette pratique ?

a. \_\_\_\_\_ d. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_ e. \_\_\_\_\_

c. \_\_\_\_\_ f. \_\_\_\_\_

4. Avez-vous une idée des formes de l'excision pratiquée dans votre communauté? Non  Oui

Si oui, lesquelles ?

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

c. \_\_\_\_\_

d. \_\_\_\_\_

5. Y a-t-il des risques pour la santé physique et morale des personnes soumises à cette pratique ?

Oui  Non

Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Votre tradition/religion autorise-t-elle cette pratique ?

Oui  Donnez les bases ou les références du Livre saint concernant cette pratique. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Non  Pourquoi est-elle pratiquée dans votre communauté (géographique/religieuse) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. Quel soutien votre communauté (traditionnelle/religieuse) apporte-t-elle ou va-t-elle apporter pour aider les personnes excisées à surmonter les traumatismes post-opératoires ? \_\_\_\_\_

---

---

---

8. Que se passerait-il dans votre communauté (traditionnelle/religieuse) si on mettait fin à la pratique de l'excision ?

---

---

---

9. Qu'est-ce que votre communauté (traditionnelle/religieuse) est en train ou envisage de faire pour mettre fin à cette pratique ? \_\_\_\_\_

---

---

---

10. Avez-vous besoin d'un soutien quelconque pour faire arrêter cette pratique ? Oui  Non   
Si oui, de quelles ressources disposez-vous et de quel soutien avez-vous besoin pour atteindre cet objectif ?

---

---

---

---

11. Y a-t-il des liens quelconques entre l'excision et le mariage précoce dans votre communauté (traditionnelle/religieuse) ? Oui  Non

Si oui, quels sont ces liens ? Si non, pourquoi le pratique-t-on avec une telle ampleur dans cette zone et dans votre communauté (géographique ou religieuse) ? \_\_\_\_\_

---

---







## RELIGION ET FOI ?

Moyen de lutte contre les mutilations génitales féminines/  
excision dans les régions du Batha et du Moyen-Chari au Tchad

The logo for Tearfund, featuring the word "tearfund" in a white, lowercase, sans-serif font inside a dark teal rectangular box.

### Publié par Tearfund

100 Church Road, Teddington TW11 8QE  
T 020 8977 9144 E [publications@tearfund.org](mailto:publications@tearfund.org)  
[tearfund.org/sexualviolence](http://tearfund.org/sexualviolence)